



MINISTÈRE DE
L'EXPANSION
ÉCONOMIQUE
RÉGIONALE

INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA



POTENTIEL DES TERRES À DES FINS RÉCRÉATIVES

DEPT. OF REGIONAL ECONOMIC EXPANSION
LIBRARY
MIR. DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

RAPPORT N° 6
1969

SD
13
A2514
no. 6
1969



MINISTÈRE DE
L'EXPANSION
ÉCONOMIQUE
RÉGIONALE

INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA

POTENTIEL DES TERRES À DES FINS RÉCRÉATIVES

RAPPORT N° 6

1969

Information Canada
Ottawa, 1970

N° de cat.: RE63-6/1969F

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
AVANT-PROPOS	1
1. INTRODUCTION	3
2. CLASSIFICATION	5
3. SOUS-CLASSES - Caractéristiques récréatives	7
Sous-classe a - Pêche à la ligne	8
b - Plage	12
c - Excursion en canoë	17
d - Eau profonde près du rivage	21
e - Végétation	23
f - Chutes d'eau et rapides	25
g - Glacier	27
h - Lieu historique	33
j - Ramassage et collection	34
k - Camping organisé	34
l - Formations de terrain	38
m - Eaux de surface de faible importance	40
n - Logement	42
o - Faune terrestre	45
p - Aménagement	47
q - Agencements topographiques	50
r - Formations rocheuses	52
s - Zone propice au ski	55
t - Sources thermales	60
u - Zone de navigation en eau profonde	63
v - Observation	69
w - Faune aquatique	72
x - Activités diverses	76
y - Navigation de plaisance	76
4. LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA CARTOGRAPHIE	82
GLOSSAIRE DES TERMES EMPLOYÉS	85
ACTIVITÉ PRATIQUÉE À PARTIR DU RIVAGE	90

AVANT-PROPOS

Le présent rapport traite de la classification des terres en fonction des possibilités et des ressources qu'elles offrent pour l'aménagement de sites de loisirs de plein air. C'est le sixième d'une série de rapports publiés par le ministère de l'Expansion économique régionale en vue de faire connaître les méthodes et les résultats de l'Inventaire des terres du Canada. Le rapport n° 1, intitulé "Objectifs, portée et organisation", trace les grandes lignes de l'origine et du but de l'Inventaire des terres du Canada.

La méthode fondamentale adoptée pour cette classification fut élaborée par un comité lors de la Conférence fédérale-provinciale sur les parcs, tenue à Ottawa au mois de février 1965. Des essais entrepris en 1965 ont suscité d'importantes modifications et une nouvelle méthode fut adoptée à l'occasion d'une réunion nationale des représentants de tous les organismes intéressés, tenue à Ottawa en février 1966. A la suite d'études plus sérieuses effectuées la même année, on a pu établir des directives beaucoup plus complètes dans ce domaine.

La responsabilité de diriger l'élaboration d'une classification à l'échelle nationale incombe au Secteur des ressources récréatives de l'Inventaire des terres du Canada, administré par M. C.S. Brown, grâce à qui on a pu établir une méthodologie pour ce genre de classification. D'importantes contributions à l'élaboration du système de classification, à sa mise en oeuvre et à la rédaction du présent rapport ont été apportées par les coordonnateurs régionaux des programmes récréatifs, MM. M.R. Hargrave, H.C.R. Gavin et P.M. Rogers.

Sans l'aide et les conseils apportés par plusieurs personnes, soit les représentants des organismes provinciaux de récréation, des universités, et certains experts-conseils privés, sans l'aide notamment de M. G.A. Hills du ministère des Terres et Forêts de l'Ontario, qui a contribué par sa vaste expérience à l'élaboration du système de classification, plusieurs des objectifs du programme n'auraient pu être atteints.

La classification des terres à des fins récréatives se limite aux régions habitées du Canada et aux secteurs situés en bordure de ces régions (le tout couvrant une superficie d'environ un million de milles carrés), et fait partie d'un programme fédéral-provincial administré par les autorités provinciales et financé entièrement par le gouvernement fédéral.

Le programme comprend la rédaction de deux séries de cartes. Les cartes de la première série sont reproduites à l'échelle de 1:50,000^e, et serviront à la planification, à l'aménagement et à l'exploitation de terrains de récréation par les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux. Les cartes de la deuxième série sont dressées à l'échelle de 1:250,000^e (environ 1 pouce aux 4 milles); elles sont publiées en couleurs et mises à la disposition du public. Environ 225 cartes en couleurs, empruntées au Système de référence cartographique national, seront publiées. On pourra se les procurer chez l'Imprimeur de la Reine.

1. INTRODUCTION

BUT

Le système de classification a été élaboré en vue de dresser un inventaire des ressources naturelles propres aux loisirs de plein air, en vertu de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA), dans le cadre de l'Inventaire des terres du Canada.¹

OBJECTIFS

Les objectifs du programme de classification des terres à des fins récréatives sont les suivants:

- offrir une réelle vue d'ensemble de la qualité, du volume d'utilisation et de l'emplacement des zones propres aux loisirs de plein air dans les régions habitées du Canada;
- déterminer les divers degrés d'aptitude récréative des terres non urbaines en fonction de la demande populaire actuelle;
- déterminer le genre de loisir auquel le terrain se prête le mieux;
- identifier les terrains ou les caractéristiques qui présentent une valeur récréative exceptionnelle ou unique;
- fournir aux gouvernements les renseignements fondamentaux qui les aideront à formuler des lignes de conduite et des programmes concrets, s'inspirant du souci de faire connaître nos ressources récréatives, de les aménager et d'en réglementer l'usage;
- établir une structure cartographique permettant aux provinces de recueillir et de compiler les données relatives aux ressources récréatives.

EXIGENCES

Le programme de classification des ressources récréatives répond aux exigences suivantes de l'Inventaire des terres du Canada:

- emploi d'une échelle de classification en 7 classes, le chiffre 1 symbolisant la meilleure valeur récréative;

¹ Voir aussi le Rapport n° 1 de l'Inventaire des terres du Canada, intitulé "Objectifs, portée et organisation", publié en janvier 1965.

- présentation de cartes à deux échelles:
1:50,000^e pour le traitement mécanographique,
1:250,000^e pour la publication;
- texte d'accompagnement sur chaque carte au 1:250,000^e;
- possibilité d'utilisation de signes conventionnels et de symboles susceptibles de faciliter le traitement par ordinateur;
- imposition d'une limite de temps qui a exigé une mise en train anticipée et une programmation rapide et rationnelle, sans recherches préalables détaillées.

DÉFINITIONS

Terre, pour les besoins de l'inventaire, comprend un ensemble de roches, de sol, d'eau, d'air, de faune, de flore et de terre en culture. Les masses d'eau comme telles ne sont pas classifiées. La valeur récréative d'une masse d'eau dépend des rivages environnants. Une section de terre est un ensemble distinct d'éléments susmentionnés.

Caractéristique récréative: caractéristique d'une section de terre qui offre des possibilités récréatives.

Récréation: activité à laquelle les gens participent de plein gré durant leur temps de loisir parce qu'ils en éprouvent une satisfaction avant, pendant ou après y avoir participé.

Activité, pour les besoins de l'inventaire, se rapporte à la catégorie générale des activités connues sous le nom de "loisirs de plein air", c'est-à-dire les activités qui se déroulent dans un milieu où les facteurs très importants, qui sont à leur origine, sont d'ordre naturel et non créés par l'homme.

Les activités récréatives mentionnées dans l'inventaire sont celles qui sont reconnues comme "populaires", et comprennent:

baignades	camping sur terrain aménagé
bains de soleil	camping rudimentaire
canotage	chasse de la faune aquatique
natation	chasse en terrain sec
ski de descente	canotage en eau calme
ski de fond	canotage en eau rapide
observation de la faune	excursions en canoë
observation de la nature	marche et excursions
enregistrement	ramassage et collection

visite des chutes d'eau et des rapides	pique-niques
visite des glaciers	jeux libres
villégiature (chalets d'été)	équitation
villégiature (chalets d'hiver)	promenade en automobile
logement	exploration
navigation de plaisance	interprétation de la nature
mise à l'eau et accostage des embarcations	étude de l'histoire et de la préhistoire
ski nautique	étude de la culture et de l'industrie
navigation en eau profonde	escalade des rochers
mouillage	escalade des glaciers
quais	alpinisme
excursions en bateau	raquette
navigation à voile	luge
pêche à la ligne	motoluge
observation des poissons	patinage sur glace

Le volume d'utilisation peut être exprimé en jours-visiteurs ou heures-visiteurs. L'appréciation du volume d'utilisation qui peut être obtenu et soutenu repose sur trois importants facteurs, soit la superficie, la possibilité d'y pratiquer certaines activités données et le potentiel de durabilité pratique.

2. CLASSIFICATION

Conditions pour la classification

Les terres sont classifiées d'après leur aptitude naturelle à offrir des possibilités récréatives. On prend pour acquis les faits suivants:

- On suppose que chaque ressource récréative fait l'objet d'une saine gestion et d'un aménagement judicieux en fonction réelle de ses aptitudes naturelles.
- On n'exprime aucune opinion quant à la possibilité d'apporter d'importantes modifications aux terrains en vue de les adapter aux fins récréatives.
- L'emplacement et les voies d'accès existantes n'influencent aucunement la classification.

- On suppose que la demande et les facilités d'accès sont les mêmes sur tout le territoire inventorié.
- L'exploitation ou usage actuel des terres n'influence pas la classification, si ce n'est que: les terres irrévocablement réservées aux centres urbains ou industriels ne sont habituellement pas classifiées; là où d'importantes modifications permanentes ont été apportées aux ressources fondamentales, les terres (à l'exception des terres urbaines ou industrielles) sont évaluées d'après leur état actuel; certains aménagements permanents situés dans un cadre non urbain peuvent être considérés comme des caractéristiques récréatives.

Principe de classification

La classification est fondée sur le volume d'utilisation qui peut être obtenu et soutenu à des fins récréatives dans une section de terre donnée au cours d'une année, dans des conditions idéales du marché. Ce principe de classification doit être suivi à la lettre et doit être fondé sur l'aptitude relative de chaque section de terre à attirer et à accommoder un certain nombre de villégiateurs en supposant que la demande et les facilités d'accès soient les mêmes pour chaque section de terre. Selon ce principe, une section de rivage de classe 1, par exemple une plage, pourrait obtenir et soutenir un volume d'utilisation analogue à celui d'une section de terrain sec de classe 1 (soit une piste de ski ou un lieu historique). C'est ainsi également qu'une section de rivage de classe 4 aura une aptitude identique à celle d'une section de terrain sec de classe 4, quelles que soient ses sous-classes ou ses caractéristiques.

CLASSES D'APTITUDE

Il existe sept différentes classes d'aptitude:

- Classe 1 Les sections de terre de cette classe présentent de très bonnes aptitudes récréatives. Ces terres offrent des avantages naturels aptes à faire naître et à soutenir une activité intensive, découlant d'une très forte utilisation annuelle globale.
- Classe 2 Les sections de terre de cette classe présentent de bonnes aptitudes récréatives. Ces terres offrent des avantages naturels aptes à faire naître et à soutenir une activité intensive, découlant d'une forte utilisation annuelle globale.
- Classe 3 Les sections de terre de cette classe présentent d'assez bonnes aptitudes récréatives. Ces terres offrent des avantages naturels aptes à faire naître et à soutenir une activité intensive ou passablement intensive, découlant généralement d'une utilisation annuelle globale moyennement forte.

- Classe 4 Les sections de terre de cette classe présentent de moyennes aptitudes récréatives. Ces terres offrent des avantages naturels aptes à faire naître et à soutenir des activités multidimensionnelles, découlant généralement d'une utilisation annuelle globale d'une intensité moyenne.
- Classe 5 Les sections de terre de cette classe présentent d'assez faibles aptitudes récréatives. Ces terres offrent des avantages naturels aptes à faire naître et à soutenir des activités multidimensionnelles, découlant d'une utilisation annuelle globale moyennement faible.
- Classe 6 Les sections de terre de cette classe présentent de faibles aptitudes récréatives. Ces terres manquent d'attraits naturels ou présentent de sérieux obstacles à leur fréquentation, mais sont naturellement aptes à faire naître et à soutenir des activités multidimensionnelles découlant d'une faible utilisation annuelle globale.
- Classe 7 Les sections de terre de cette classe présentent de très faibles aptitudes récréatives. Ces terres offrent très peu d'avantages permettant une activité récréative populaire quelconque. Elles peuvent cependant se prêter à certaines activités récréatives très spéciales, ou offrir simplement de l'espace.

Dans certains cas, les terres ne sont pas classifiées. Il s'agit de celles qui sont irrévocablement réservées à un usage urbain intensif ou qui font partie de municipalités de plus de 1,000 habitants, de terrains militaires et de parcs nationaux.

3. SOUS-CLASSES - CARACTÉRISTIQUES RÉCRÉATIVES

En se fondant sur leur popularité actuelle, on a classé les principaux usages des terres en 25 caractéristiques récréatives. Les ressources récréatives, offertes par une ou plusieurs caractéristiques et évaluées en termes de volume d'utilisation déterminent la classe d'une section de terre. Bien que chacune des caractéristiques récréatives soit décrite séparément, une section de terre classée en fonction d'une seule caractéristique constitue une exception à la règle. La classe d'une section de terre est déterminée par le volume global d'utilisation que peut faire naître annuellement l'ensemble des caractéristiques récréatives offertes par ladite section de terre.

Les caractéristiques récréatives sont considérées comme des aspects de sections de terre qui offrent des possibilités de loisirs. Les sections qui obtiennent un faible classement en fonction du volume d'utilisation qu'elles peuvent faire naître et soutenir sont celles qui n'offrent

que la possibilité d'y pratiquer des activités multidimensionnelles. L'importance accordée aux activités multidimensionnelles possibles, soit par exemple la classe ou les plaisirs de la vie en conditions naturelles dans les sections les plus vastes, est établie en fonction du nombre total d'usagers et non pas en fonction de l'utilisation par section donnée.

Bien qu'il s'agisse d'un système national de classification, il est évident qu'il doit comporter certaines exceptions qui reflètent des particularités régionales. Il existe, par exemple, un grand nombre d'importants lieux historiques dans l'Est du Canada, tout comme il existe un grand nombre de sites susceptibles d'être aménagés en pistes de ski en Colombie-Britannique. Il serait donc peu pratique de tenter de définir et de classer tous les lieux historiques de l'Est du Canada et tous les sites de la Colombie-Britannique aménageables en pistes de ski. Dans chacun de ces cas, seuls les lieux et les secteurs les plus importants sont choisis aux fins de cartographie et de classement.

A moins qu'elle ne bénéficie déjà d'une zone d'aménagement convenable, une caractéristique récréative ne peut pas engendrer une utilisation intensive; là où l'espace d'aménagement de terrains de stationnement, de pique-nique, de camping ou autres est insuffisant, on tient compte de ce facteur limitatif en versant la section de terre dans une classe moins élevée. Les exigences d'une zone d'aménagement varient selon les caractéristiques, mais une section de classe supérieure réclame généralement une superficie d'aménagement plus importante que dans le cas d'une section de classe inférieure. Une plage de classe 1 doit répondre à des exigences extrêmement rigides (superficie minimale de 25 acres dans un rayon de 1,000 pieds); un belvédère ou un lieu historique de classe 1 peut n'exiger qu'une zone d'aménagement minimale (non pas maximale) de 3 à 4 acres.

Étant donné que la classification est avant tout orientée vers l'établissement d'une base de comparaison des sections de terre en fonction des activités récréatives qu'elles peuvent y faire naître et soutenir, les indications suivantes sont plutôt des lignes directrices que des règles absolues.

SOUS-CLASSE a Pêche à la ligne: Terre donnant accès à une masse d'eau offrant des possibilités naturelles pour la conservation, la prise ou l'observation des poissons combattifs.

Caractéristiques:

Les activités englobées dans cette sous-classe comprennent le canotage, le camping, le logement, l'observation et l'enregistrement, la visite des chutes d'eau et des rapides. La pêche à la ligne dépend de possibilités naturelles, de conservation et de survie du poisson combattif ou des accès aux frayères pour les poissons qui se reproduisent dans les cours d'eau. C'est pourquoi les possibilités de pêche à la ligne sont en partie déterminées par la qualité de l'eau (y compris l'indice de pollution), la profondeur, le débit, l'état du fond et autres facteurs limnologiques.

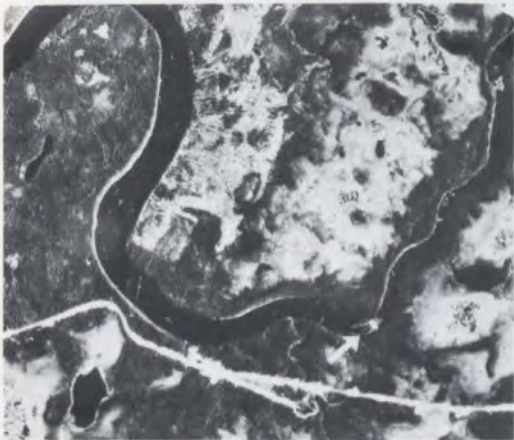


Figure 1. - Big Falls, sur la rivière Humber, endroit idéal pour la pêche et l'observation des migrations de saumon. Cours d'eau au débit régulier et propice au canotage.

La pêche ne se pratique pas uniquement de la berge. Dans le cas d'une masse d'eau permettant surtout la pêche en bateau, la classification d'une section de rivage offrant d'excellentes possibilités de pêche à la ligne doit être faite en fonction des possibilités d'accostage et de mise à l'eau des embarcations. La plupart des facteurs touchant la navigation de plaisance s'appliquent également à ce cas.

Les possibilités de pêche à la ligne dans les ruisseaux et les petites rivières sont déterminées par la population normale de poissons combattifs (fortement influencée par les facteurs limnologiques) la nature du terrain permettant de pêcher de la berge, et l'accès au cours d'eau. Les qualités esthétiques du cours d'eau et de ses environs peuvent également influencer sur la classification.

Classification:

Caractéristique dominante: Bien que la pêche à la ligne soit souvent associée à d'autres caractéristiques récréatives, elle peut être un élément dominant des sections de terre des classes 2 à 7. Dans les classes supérieures, la section de terre doit offrir un potentiel d'utilisation intensive.

- Classe 2 - Lieu de pêche vraiment peu commun doté de caractéristiques complémentaires.
- Classe 3 - Section de terre offrant des possibilités peu communes de pêche à la ligne.
- Classe 4 - Section de terre riveraine d'un cours d'eau excellent pour la pêche, ou offrant aux embarcations de bonnes possibilités d'accès à des eaux avoisinantes particulièrement poissonneuses.
- Classe 5 - Cette classe indique normalement des possibilités de pêche en rivière variant de moyennes à excellentes, ou, dans le cas des sections de rivage ne possédant pas d'autres caractéristiques dominantes, elle offre aux embarcations l'accès à des masses d'eau plus ou moins poissonneuses.
- Classe 6 - Cette classe indique un accès à un cours d'eau ou autre masse d'eau qui offre des possibilités de pêche à la ligne, variant de faibles à moyennes.
- Classe 7 - Faibles possibilités pour la pêche à la ligne, dans un cadre peu attrayant.

Caractéristique secondaire: La pêche à la ligne peut être une caractéristique secondaire d'une section de rivage de classe 1 à 6 ou d'une section de terrain sec de classe 1 à 6. Dans le premier cas, la pêche à la ligne peut être une caractéristique inférieure à B, N, Y, U ou D.

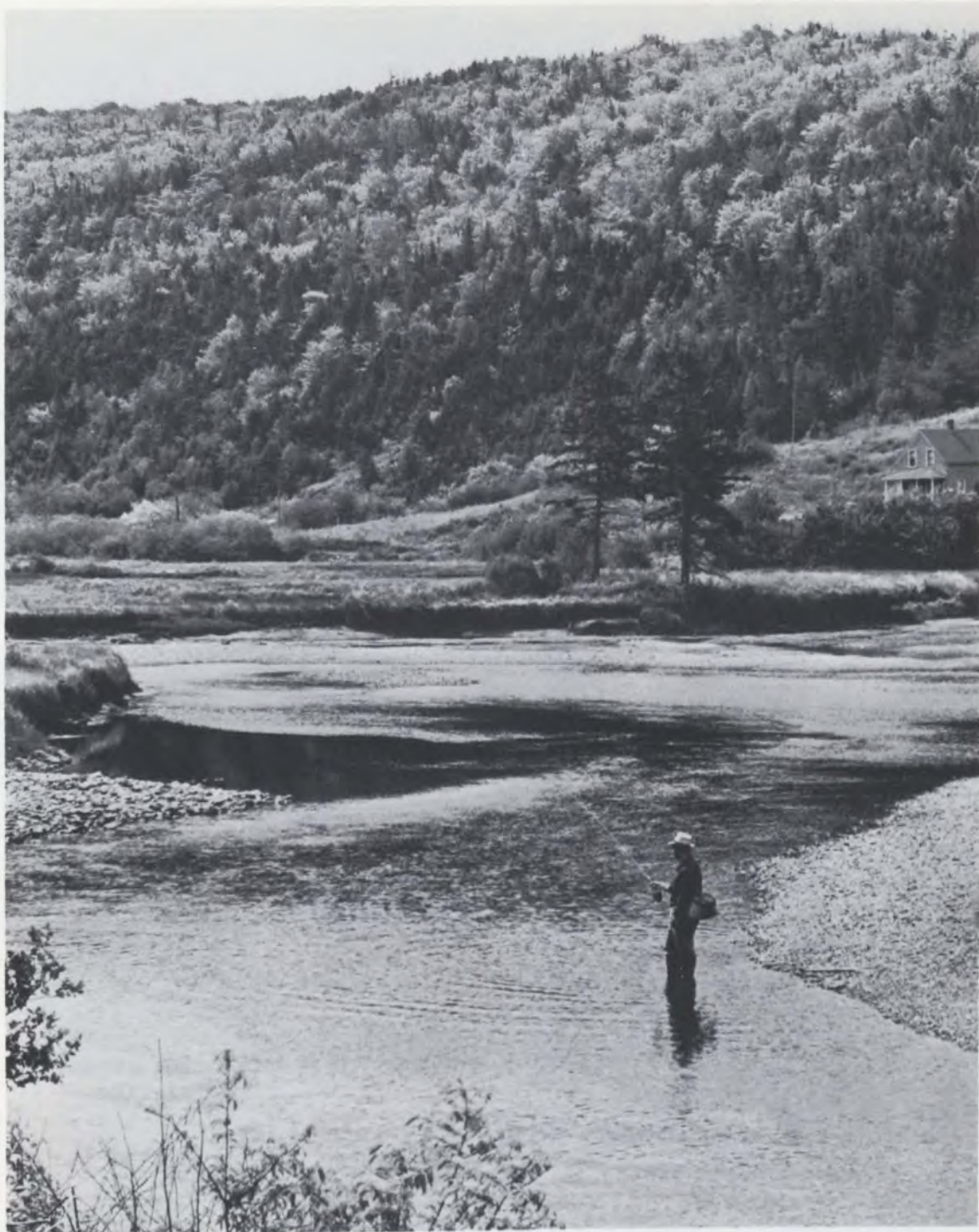


Figure 2. - Pittoresque vallée, typique des Maritimes (classe 5U AQO), propice à la pêche, aux activités nautiques et à la chasse.

SOUS-CLASSE **b** Plage: Rivage susceptible de servir de plage.

Caractéristiques:

Les activités qui font partie de cette sous-classe comprennent la baignade, la natation, le bain de soleil, le canotage, le camping, la marche, les jeux libres, le ramassage et la collection, l'observation, l'enregistrement, l'accostage et la mise à l'eau des embarcations et le ski nautique. Une plage est une section de rivage qui pénètre dans une masse d'eau et dont la surface horizontale ou légèrement inclinée est composée de matériaux granuleux pouvant comprendre du sable fin, de l'argile, des galets et des cailloux; on peut également inclure la roche en place.

En général, les plages sont fermes, d'une durabilité pratique se prêtant aux activités récréatives, et n'entravent pas d'autres activités étrangères aux loisirs de plein air; elles sont cependant exposées à la pollution industrielle ou autre, et leur superficie ainsi que leurs possibilités récréatives peuvent être touchées à court ou à long terme, par les fluctuations des niveaux d'eau ou par les effets des tempêtes, du courant ou de la marée.

Les plages servent à tout un éventail de loisirs et le nombre croissant des usagers n'atténue que très peu la satisfaction éprouvée par ceux qui les fréquentent. Les deux activités les plus importantes, la natation et le bain de soleil, dépendent essentiellement de la température et du débit d'air et d'eau disponibles. A condition que ces normes dépassent les exigences du confort élémentaire, l'utilité d'une plage augmente en fonction de sa superficie, de l'étendue de la masse d'eau (pour la navigation et les activités connexes), de la diversité des niveaux de l'eau (du barbotage à la natation en eau profonde), de l'importance et de l'emplacement de l'arrière-plage utilisable, et du contraste offert par l'eau, les rochers et la végétation (observation et enregistrement).

Classification:

Les plages peuvent faire naître et soutenir une activité intensive et offrent d'importantes caractéristiques récréatives. En général, les plages où l'eau est tiède (pour la natation) sont englobées dans les classes 1 à 4, et les plages où l'eau est très froide (pour les bains de soleil et autres activités, sauf la natation) sont classées de 3 à 5. Une plage exceptionnelle, où les possibilités de natation sont cependant limitées à cause de l'eau froide, peut être versée dans la classe 2.

Dans un système de classification à l'échelle nationale, on s'est rendu compte qu'il était impossible de classer les plages en fonction de leur étendue de plage sèche, car l'étendue de cette dernière dépend souvent des variations du niveau de l'eau. Là où on ne peut aménager d'arrière-plage par suite de l'insuffisance ou du manque de terrain, il serait possible d'y remédier en utilisant une partie de la plage sèche.



Figure 3. - Le lac Grand est bordé de plusieurs plages excellentes où la température de l'eau est agréable. Classe 2S BKY jusqu'à la pointe Pops, classe 3 en allant vers le sud (pierrosité).

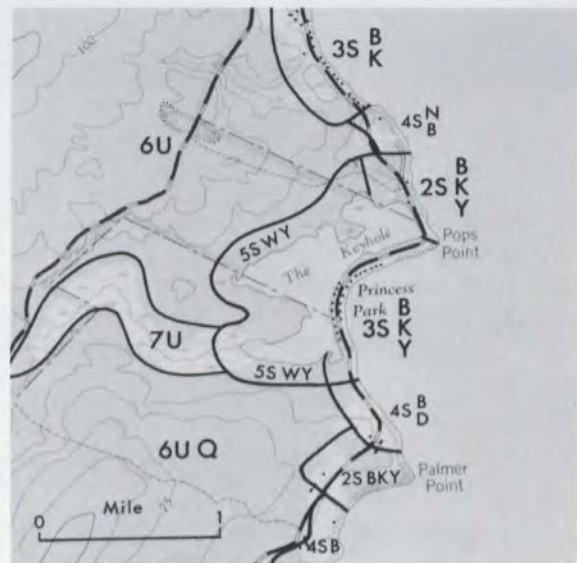




Figure 4. - Plage de Grande Anse (Gaspésie) de classe 3S BNK. L'eau y est froide mais les environs sont propices à l'installation de chalets et de terrains de camping.

Caractéristique dominante:

Classe 1 - Une plage de classe 1 devrait posséder les caractéristiques suivantes:

- 1) Superficie du lac - être située en bordure d'une masse d'eau de 6 milles carrés ou de 10 milles de longueur.
- 2) Qualité de l'eau - la qualité de l'eau (c'est-à-dire une température "confortable" au cours de la saison de pointe, la limpidité, l'absence de dangers et d'obstacles sous-marins) permet un usage intensif pour la baignade et la natation.
- 3) Plage - la plage submergée doit avoir une pente de 2 à 5 p. 100; elle doit être composée de matériaux propres à grain fin, variant du sable fin aux cailloux de la grosseur d'un pois (i.e. on doit pouvoir y marcher ou y jouer pieds nus sans difficulté). La plage doit avoir 1,000 pieds de long sur une section de rivage de $\frac{1}{4}$ de mille.
- 4) Arrière-plage - l'arrière-plage doit occuper une superficie de 25 acres sur un terrain généralement horizontal ou en pente douce permettant d'y aménager les installations nécessaires (e.g. voies d'accès, terrains de stationnement, terrains de jeux, installations sanitaires, terrains de pique-nique, de camping, etc.) à moins de 1,000 pieds de la plage. La couche de terre végétale devrait être en grande partie libre de roches et de gros cailloux, et permettre la croissance d'un couvert végétal convenable.

Les normes fixées pour la superficie du lac et la qualité de l'eau sont impératives, bien qu'on admette une certaine latitude en ce qui a trait à la plage et à l'arrière-plage. On peut tolérer par exemple quelques roches ou gros cailloux sur la plage ou sur l'arrière-plage; la plage peut être divisée par un éperon rocheux; on peut également y retrouver un amoncellement de bois flottant ou de débris qui pourrait être nettoyé moyennant une mise de fonds minime. L'arrière-plage qui offre des possibilités d'aménagement sur une superficie totale de 25 acres peut être formée d'une variété de pentes contribuant à lui donner un aspect plus agréable. Certaines sections limitées de la plage submergée peuvent offrir des pentes plus prononcées sans être toutefois dangereuses.

Classe 2 - Identique à la classe 1, sauf que:

- a) la longueur minimale de plage utilisable est de 300 pieds;
- b) les matériaux de la plage peuvent être composés de sable fin, de gravier de la grosseur d'un pois, de galets ou d'argile stable;



Figure 5. - Plage sur la rivière Rouge au nord de Montréal, classée 2S BAK et équipée de terrains de camping et de pique-nique accessible de la région métropolitaine de Montréal.



- c) la zone d'aménagement doit avoir une superficie d'au moins 15 acres;
- d) la masse d'eau doit avoir une superficie d'au moins un mille carré, ou deux milles de longueur.

Classes 2 à 5 - Le tableau des restrictions offre des lignes directrices générales pour incorporer des plages dans les classes inférieures, par suite de limitations précises ou de l'effet cumulatif d'un certain nombre de ces dernières. On remarquera qu'une plage de classe 2 peut être conforme aux normes énoncées plus haut, ou peut être une plage du "type de classe 1" qui présente une ou plusieurs limitations de la classe 2.

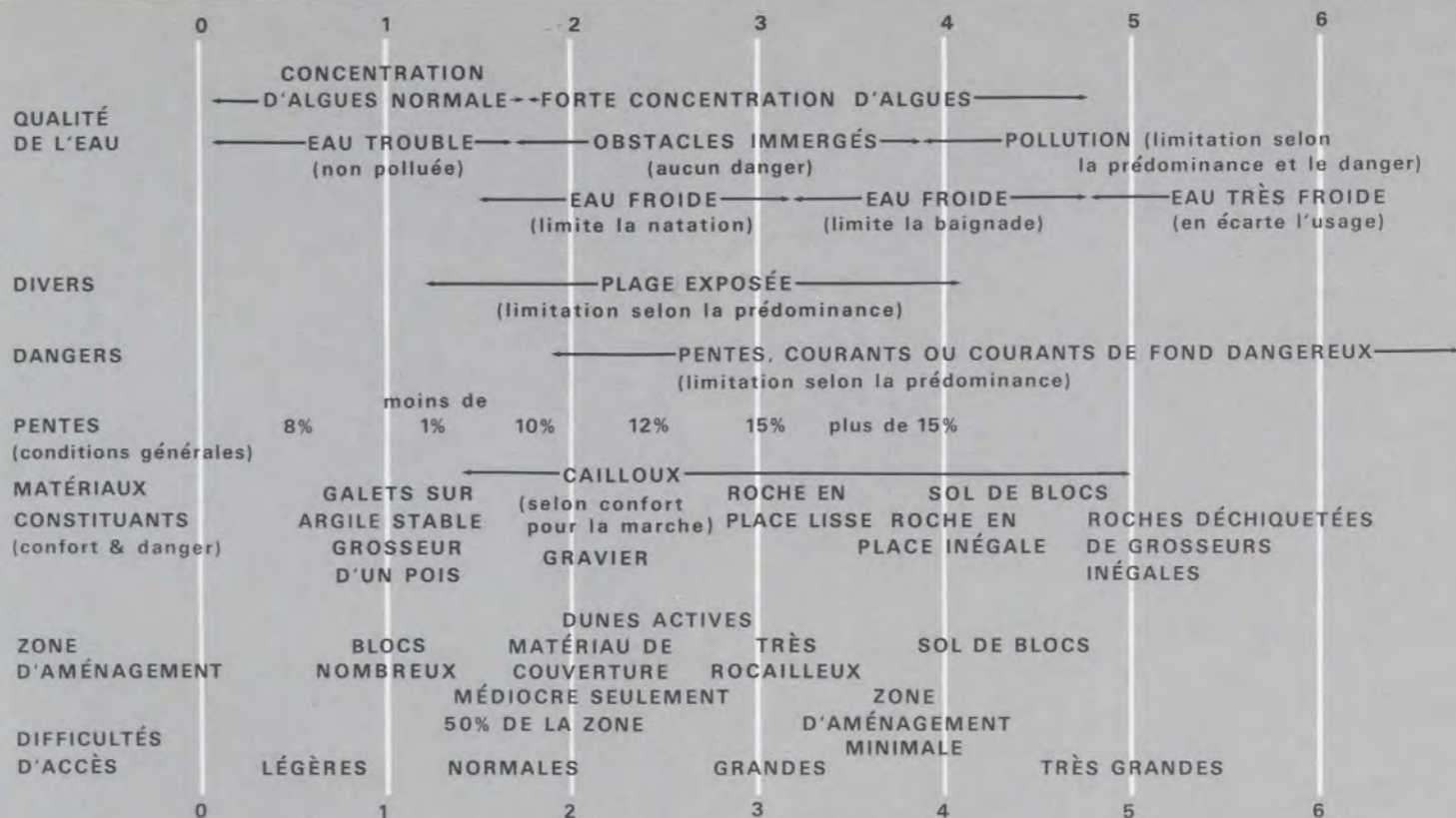
Le tableau peut s'appliquer aux "types de plages des classes 1 et 2" définis plus haut, mais on doit veiller à ne pas verser les plages du "type de classe 2" dans une classe inférieure à cause des couches d'argile stable ou des galets qui s'y trouvent, ou de la zone d'aménagement (de 15 à 25 acres). On notera que les zones d'aménagement des plages des classes inférieures ne sont pas assujetties aux normes impératives exigées pour les plages de classe supérieure. Par conséquent, dans le cas d'une section de rivage versée dans la classe 4 sans tenir compte de l'insuffisance de la zone d'aménagement, un classement inférieur découlant de cette lacune n'est peut-être pas justifié. Les normes suivantes sont proposées en ce qui a trait à la superficie des zones d'aménagement: classe 1 - 25 acres; classe 2 - 15 acres; classe 3 - 10 acres; classe 4 - 5 acres.

SOUS-CLASSE C Excursion en canoë: Terre située en bordure d'une voie navigable, y offrant un accès direct permettant d'entreprendre des excursions en canoë.

Caractéristiques:

Les activités reliées à cette sous-classe comprennent le camping rudimentaire, la pêche à la ligne, l'observation du paysage, la chasse et l'observation de la faune, le ramassage et la collection ainsi que l'enregistrement. La voie navigable doit être d'une longueur raisonnable et son débit moyen en été doit être suffisant pour permettre la navigation en canoë. La qualité de l'eau est importante. Les variations du cours d'eau, i.e. la largeur, le courant, la pente et la direction, sont des avantages réels en autant que le cours d'eau demeure plus ou moins navigable ou qu'il permette le portage. Les variations du rivage et de l'arrière-plage, du couvert forestier, du profil et des matériaux originels sont souhaitables et un terrain pittoresque constitue également un avantage. L'absence de toute activité humaine trop évidente le long d'une partie ou de l'ensemble de la voie navigable représente en outre un avantage réel. Un milieu naturel propice à la conservation des poissons et des animaux sauvages est extrêmement souhaitable.

TABLEAU DES RESTRICTIONS DU POTENTIEL DES PLAGES



INSTRUCTIONS:

- Établir la valeur de chaque limitation.
- Valeur globale des limitations:

valeur 2	-----	déclasser de 1 classe
4	-----	2 classes
6	-----	3 classes
8	-----	4 classes
8+	-----	chercher d'autres possibilités
- Directives générales seulement. Ne pas déduire de point complet pour facteurs superposés (ex. plage exposée & eau très froide; obstacles immergés & forte concentration d'algues).
- La présence d'autres possibilités récréatives peut annuler un facteur limitatif.



Figure 6. - Rivière Minn (Man.) au cours accidenté et bordé d'arbres, propice aux excursions en canoë, au camping et à la pêche. Classe indiquée 5U CAO; classe réelle 4U QKO.

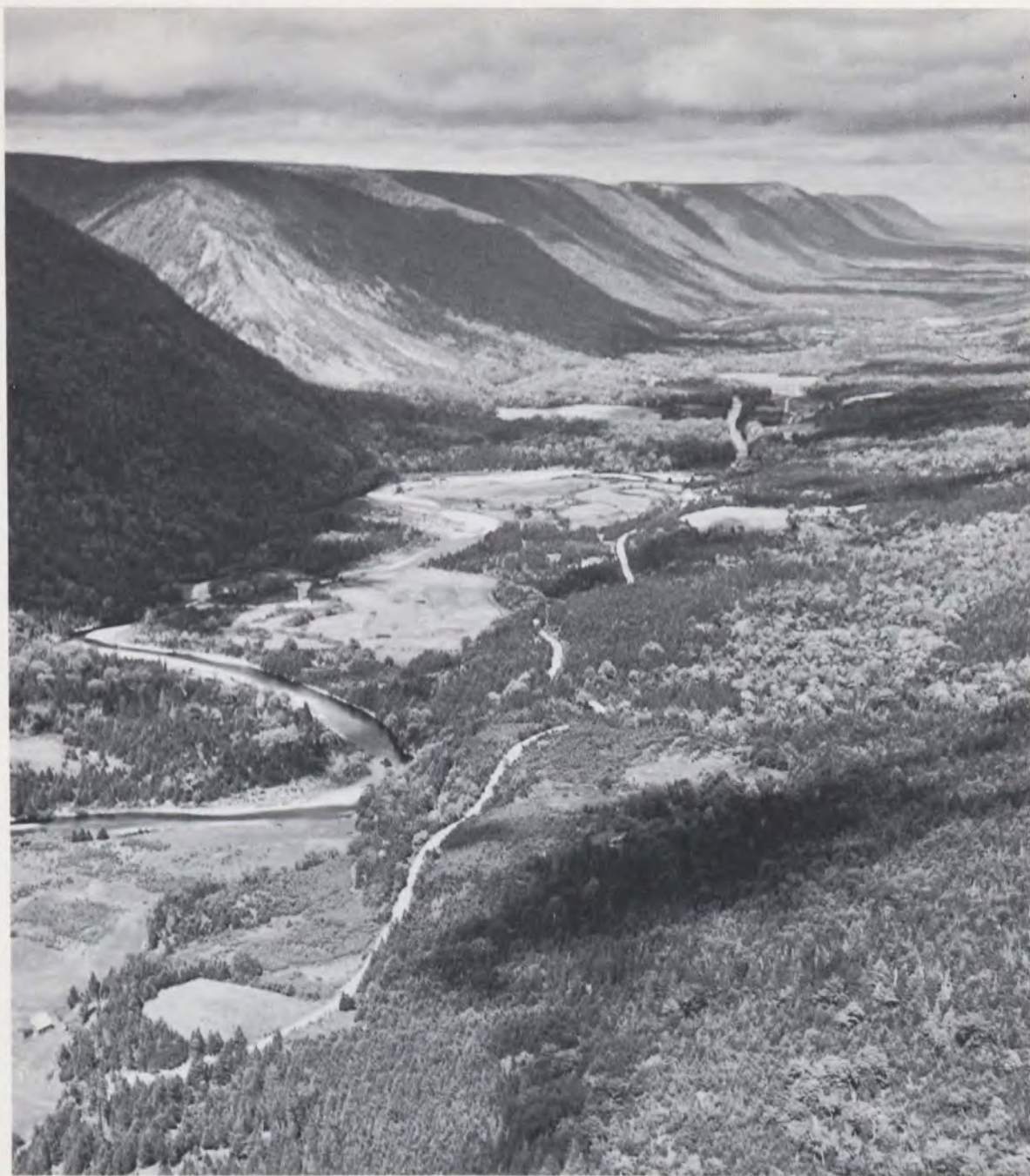


Figure 7. - Rivière North Aspy (Cap-Breton); débit généralement régulier coupé de quelques rapides. Propice aux activités multidimensionnelles à la pêche et au camping . Classe 5U CAK.

Le symbole C présente d'évidents problèmes de cartographie. La classe d'aptitude doit être attribuée à la terre, mais l'activité se déroule sur une voie navigable qui s'étend normalement au-delà des limites de la section de terre. Le symbole C peut s'appliquer à l'une ou à l'ensemble des sections de terre qui bordent ou chevauchent la voie navigable propice au canotage, à condition que ces terres permettent un accès naturel au cours d'eau. L'absence du symbole C dans le classement d'une section de terre qui borde une voie navigable se prêtant à proximité aux excursions en canoë n'implique aucun changement quant aux possibilités du cours d'eau.

Classification:

Les excursions en canoë impliquent également une activité multidimensionnelle marquée. Toute section de terre située en bordure ou pourvue d'une voie navigable en canoë ne sera donc pas versée dans une classe supérieure, en raison de cette caractéristique.

Caractéristique dominante:

- Classe 4 - Sous certaines conditions exceptionnelles, on pourra attribuer ce classement à une longue section de terre qui longe un cours d'eau particulièrement favorable au canotage en eau rapide et possèdent des caractéristiques complémentaires appropriées aux activités connexes.
- Classe 5 - Voie navigable qui, sous la plupart des rapports, se prête très bien ou modérément aux excursions en canoë et ne présente aucune restriction sérieuse. La voie navigable devrait avoir une longueur minimale de 10 milles. La possibilité d'y exercer des activités multidimensionnelles connexes peut constituer une caractéristique complémentaire. Il est souhaitable que le débit du cours d'eau soit suffisant durant toute la saison.
- Classe 6 - Cette classe indique des possibilités moyennes ou faibles pour les excursions en canoë.

Caractéristique complémentaire: Les excursions en canoë peuvent constituer une caractéristique complémentaire d'une section de terre de n'importe quelle classe; cette caractéristique se retrouvera toutefois vraisemblablement dans les classes 4, 5 ou 6.

SOUS-CLASSE d Eau profonde près du rivage: Rivage où l'eau plus profonde se prête à la natation, ou à l'amarrage et à la mise à l'eau des embarcations.



Figure 8. - Rivage de classe 5S D peu propice à la récréation; au large, les eaux conviennent à la natation, à la pêche et au canotage. Autres activités possibles: classe et observation de la faune.

Figure 9. - Pointe Half Way Rock, New Tobermory (péninsule Bruce, Ont.). Eaux côtières profondes de classe 3S RVD (imposantes falaises calcaires et magnifique panorama).



Caractéristiques:

Les activités récréatives reliées à cette sous-classe comprennent le logement, le camping, la baignade, la pêche à la ligne et toute autre activité qu'on peut exercer sur le rivage. On peut employer ce symbole pour indiquer un rivage dont l'inclinaison est assez accentuée pour permettre le mouillage ou l'amarrage, et peut-être même l'accostage et la mise à l'eau des embarcations, ainsi que la natation tout près de la rive.

On peut employer le symbole D comme complément au symbole B pour indiquer, dans une section, un rivage avantageusement varié permettant la baignade, aussi bien que la natation, le mouillage, l'amarrage, ou l'accostage des embarcations en eau profonde.

On emploie normalement le symbole D en position secondaire pour indiquer un élément complémentaire au logement, soit par exemple un rivage qui se prête à la natation et (ou) à l'amarrage ou au mouillage des embarcations. L'emploi de ce symbole n'implique pas nécessairement qu'il est à la fois possible de pratiquer la natation et d'accoster des embarcations.

Classification:

Le symbole D indique normalement une caractéristique secondaire des sections de terre des classes 1 à 6, mais il peut indiquer une caractéristique dominante des sections de terre des classes 5 ou 6.

SOUS-CLASSE e Végétation: Terre caractérisée par une importante végétation.

Caractéristiques:

De l'herbe aux arbres, la végétation comprend toutes les formes de la vie végétale qui ont une importance du point de vue récréatif. Cependant, à moins que la végétation ne présente un attrait vraiment exceptionnel par sa rareté et sa beauté, elle n'influera pas sur la classe d'aptitude. Le classement sera vraisemblablement déterminé par la présence d'autres caractéristiques, et on emploiera ce symbole pour indiquer un élément réel de la section de terre plutôt que la possibilité d'y exercer des activités précises. Les activités connexes comprennent l'observation, la marche, l'excursion et l'étude de la nature.

Classification:

Caractéristique dominante:

Classe 2 - Une remarquable forêt de sapins de Douglas ou de pins blancs adultes peut avoir une durabilité pratique suffisante, posséder un caractère unique et offrir assez d'attraits pour se classer

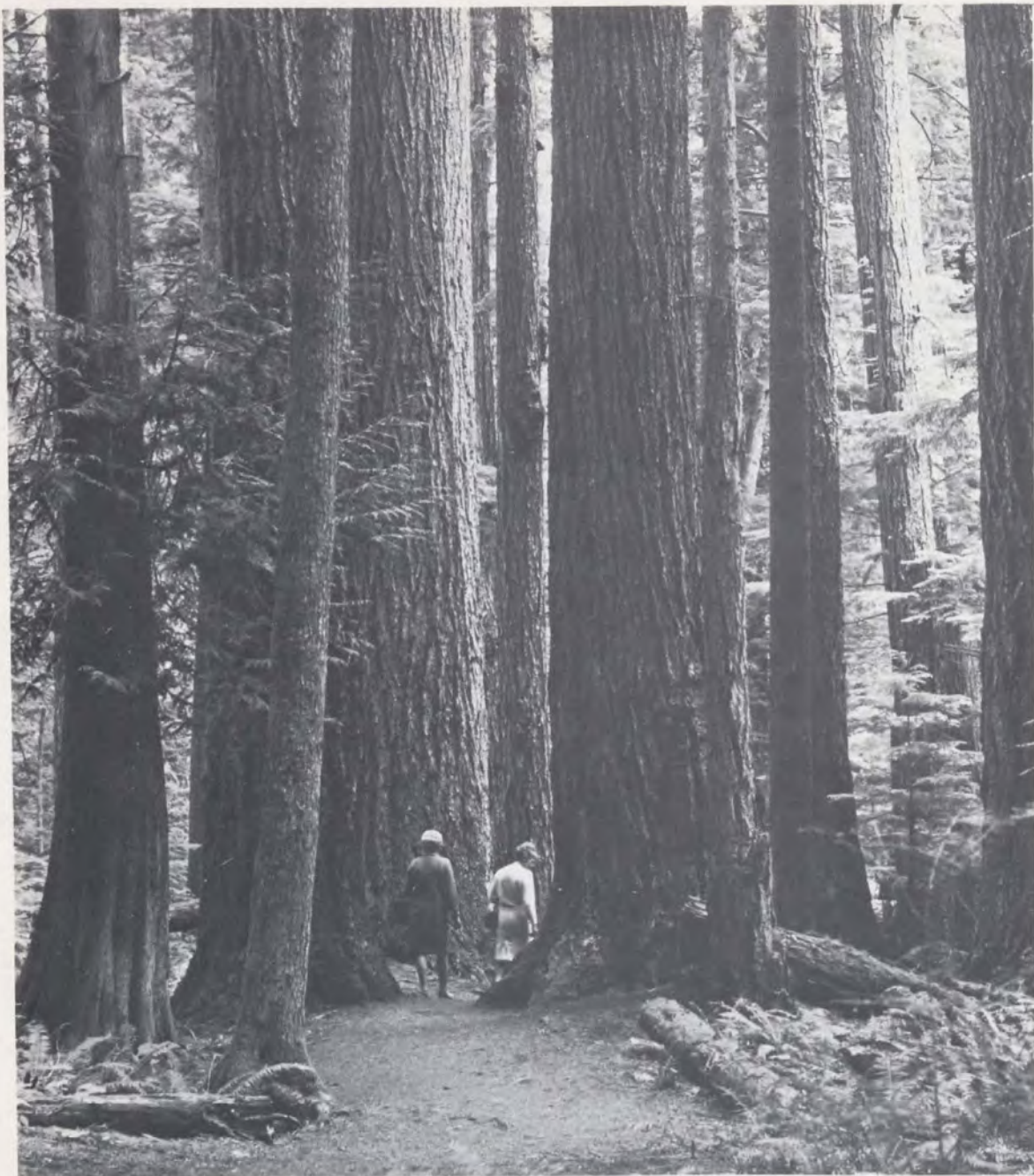


Figure 10. - Magnifique forêt de Douglas sur la cote du Pacifique. De classe 2, elle pourrait être aménagée par le pique-nique et le camping.

dans la classe 2, e.g., Cathedral Grove sur l'île Vancouver. Très peu de forêts sont cependant susceptibles de dépasser la classe 3.

Classe 3 - Une prairie alpestre située dans un cadre pittoresque qui se prête à un usage modéré de la part des amateurs d'interprétation et d'observation peut être versée dans la classe 3. Elle ne dépassera normalement pas la classe 4.

Classe 4 - Une forêt de grands arbres robustes, d'essences majestueuses et particulièrement attrayantes, poussant de façon à former un parc, peut constituer la caractéristique dominante d'une section de terre de classe 4.

Classes 5 et 6 - Un couvert forestier pouvant servir d'abri ou poussant de façon à former un parc, qui manque cependant de ressources récréatives pour être englobé dans une classe supérieure peut être versé dans la classe 5. S'il constitue une caractéristique dominante, un couvert plus ordinaire sera habituellement versé dans la classe 6.

Caractéristique complémentaire: On peut placer le symbole E en position secondaire pour n'importe quelle classe. Certaines situations exceptionnelles peuvent justifier l'emploi de ce symbole, soit par exemple des lits d'algues situés au large du rivage et susceptibles d'attirer les amateurs de plongée sous-marine, des champs de jeunes pousses de fougère, ou un endroit où les champignons comestibles poussent de façon exceptionnelle.

SOUS-CLASSE f Chutes d'eau et rapides

Caractéristiques:

Cette caractéristique implique une activité intensive; dans une large mesure son classement dépend du volume d'eau et du paysage environnant. On exige une zone suffisamment vaste pour l'aménagement de belvédères, de promenades et autres installations connexes (e.g. terrains de stationnement, de pique-nique et de camping au besoin); notamment pour les sections de classes supérieures.

Classification:

Caractéristique dominante:

Classe 1 - Chute qui possède un débit considérable et qui est située dans un cadre exceptionnel, soit par exemple les chutes du Niagara.



Figure 11. - Chûtes Webster, Green-ville (Ont.), classe 2U FVQ. Propice à de nombreuses activités terrestres ou nautiques. Paysage varié.

Figure 12. - Chûtes Montmorency, de classe 2U SFR. Volume important, décor imposant.



- Classe 2 - Chutes ou rapides à débit moyen ou élevé, situés dans un cadre pittoresque. Exemples: les chutes Montmorency, près de Québec; Hell's Gate Canyon (C.-B.).
- Classe 3 - Chutes ou rapides à débit moins élevé situées cependant dans un cadre pittoresque ou qui n'offrent pas de zone d'aménagement suffisante pour obtenir une classe plus élevée. Exemples: les chutes Kakabeka, près de Fort William (Ont.); Grand Falls (N.-B.).
- Classe 4 - Chutes ou rapides d'importance locale, mais dont le débit est insuffisant ou intermittent, ou qui n'offrent pas un paysage remarquable.
- Classe 5 - Chutes ou rapides de dimensions modestes, inaptes à faire naître une activité intensive en raison des voies d'accès difficiles, de leur débit intermittent ou de leur médiocrité.

Caractéristique complémentaire: Une chute d'eau est souvent située à proximité d'un lieu de pêche excellent. Lorsque la chute ou les rapides sont de dimensions modestes, la pêche peut avoir une importance plus grande que la chute ou que les rapides eux-mêmes. Dans ce cas, les deux caractéristiques réunies entraîneront une activité plus intensive et le classement de la section devrait en tenir compte.

SOUS-CLASSE G Glacier: Section de terre permettant l'accès ou donnant vue sur un glacier.

Caractéristiques:

Certaines variations régionales touchent la classification par suite de l'abondance ou de la rareté relative des glaciers. Lorsque la possibilité d'accès au bord du glacier est extrêmement réduite, on ne classera que les plus importants belvédères, et le glacier lui-même sera englobé dans la même classe que son secteur adjacent. Lorsqu'il existe un accès ou une possibilité d'accès, la partie du glacier qui se prête à l'observation rapprochée peut être englobée dans la section supérieure.

Les secteurs où le symbole G représente la caractéristique dominante sont ceux qui peuvent soutenir une activité intensive. Il est donc important qu'ils offrent une zone d'aménagement suffisante. Les facteurs les plus importants sont la superficie des glaces, la beauté du cadre et les aspects favorables à l'étude. Le symbole G est réservé aux secteurs où les glaciers sont actifs.

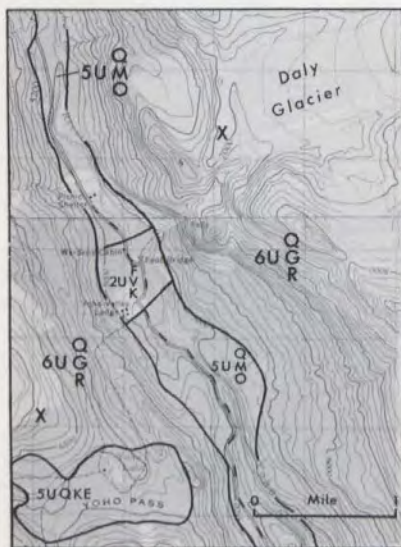


Figure 13. - Vue aérienne d'un couloir glaciaire, classé partie 2U FVK et partie 5U QMO. Les deux croix sur la carte indiquent des belvédaires.



Figure 14. - Chûtes et environs de classe 2U FAP, propice à la pêche du saumon et de la truite du printemps à l'automne. On y trouve des possibilités de camping et de canotage dans un cadre pittoresque. Village indien et terrain de stationnement à proximité.



Classification:

Caractéristique dominante:

- Classe 1 - Perspective sur un glacier majestueux dans un cadre extrêmement pittoresque, ou vue rapprochée sur un glacier important permettant son étude (crevasses, moraines, etc.) alliée peut-être à une perspective plus restreinte mais néanmoins exceptionnelle ou grandiose.
- Classe 2 - Vue sur un glacier important, ou accès à un glacier dont les zones d'aménagement, les possibilités d'étude et le paysage comportent certaines limitations.
- Classe 3 - Vue ou accès sur un petit glacier, une langue d'un champ de glace, ou une portion d'un glacier plus important, dont les possibilités d'étude sont limitées, mais qui présente néanmoins un cadre pittoresque.
- Classe 4 - Vue sur un petit glacier inaccessible, sur une langue d'un champ de glace, ou sur une partie d'un glacier plus long, dont les possibilités d'étude sont très restreintes et le cadre d'intérêt limité.
- Classe 5 - Vaste et majestueux champ de glace ou de neige situé à haute altitude et offrant des possibilités d'accès, ou section de terre donnant une vue limitée sur un glacier et de peu d'intérêt pour le tourisme (e.g. observation des caractéristiques géomorphologiques découvertes par un récent recul des glaces).
- Classe 6 - Tout autre champ de neige ou de glace situé à haute altitude.

Caractéristique complémentaire: Lorsqu'il s'agit d'un glacier important, il ne sera considéré comme caractéristique secondaire qu'en relation avec des sections de terre de classe élevée: e.g., V indique la caractéristique dominante du lac Louise avec G comme caractéristique secondaire. Dans les endroits où abondent les petits glaciers, le symbole G peut indiquer que ces derniers représentent une caractéristique secondaire aux chutes d'eau, aux lieux de pêche ou aux cours d'eau, et peut améliorer le classement de la section d'une classe.

Dans le cas des régions où les petits glaciers constituent une caractéristique habituelle, et après avoir délimité les belvédères les plus remarquables, le symbole G sera habituellement complémentaire à Q, L ou R sur les vastes sections de terre.

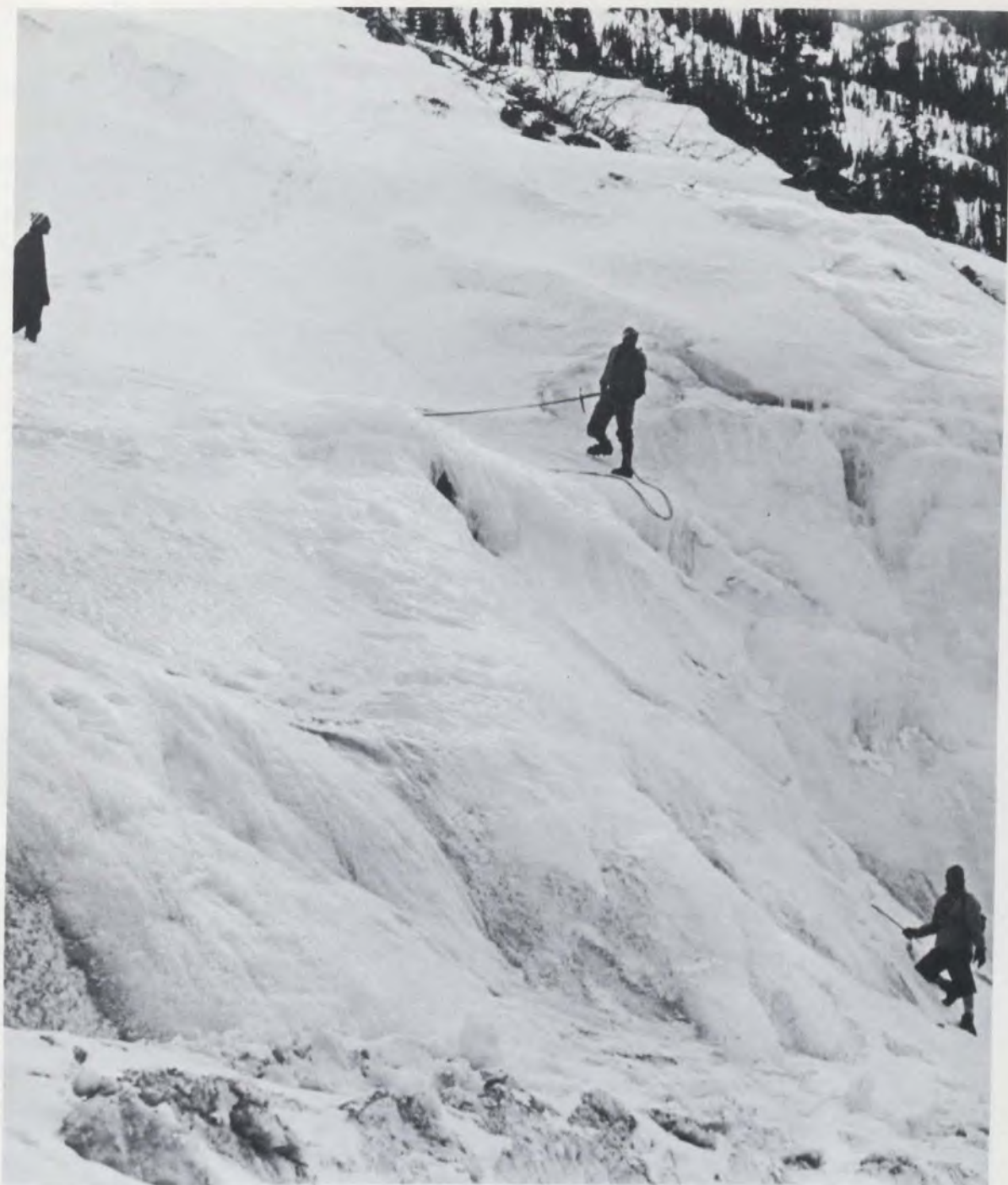
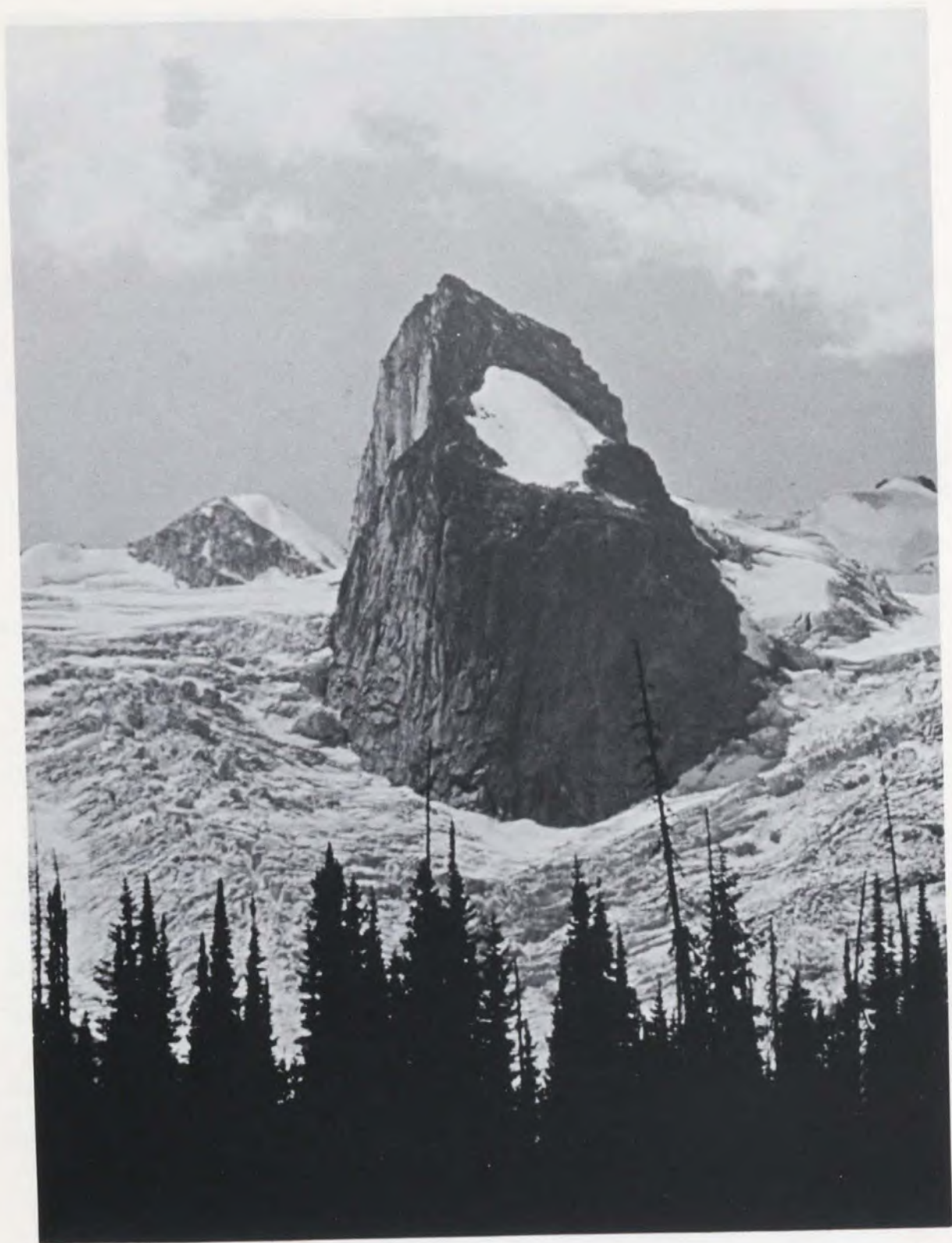


Figure 15. - Glacier Bugaboo (C.-B.), de classe 2, 3, 5 ou 6 selon l'accessibilité. Propice aux excursions en motoneige, au ski et à l'alpisme.



SOUS-CLASSE h Lieu historique: Section de terre d'une importance historique.

Caractéristiques:

Certaines caractéristiques régionales peuvent jouer un rôle dans la classification des lieux historiques. Ce qui peut avoir une importance historique dans l'Ouest du Canada peut être considéré comme banal et ne présenter aucune possibilité récréative dans l'Est, si ce n'est, parfois, de contribuer à relever le caractère général ou le charme d'une section de terre donnée.

Certaines sections méritent un classement relativement élevé en raison de leur seule importance historique; d'autres dépendent de la présence de constructions originales ou reconstituées. Très souvent, la classe dépend autant du cadre que de l'élément historique.

On admet le rôle joué par la publicité dans la mise en valeur des lieux et des expositions historiques. Bien que l'inventaire exige le classement des lieux qui présentent une évidence concrète de leur intérêt historique ou qui tirent leur importance de faits historiques réels, la popularité obtenue grâce à la publicité antérieure est reconnue et les sections de terre sont classées en conséquence. Les activités connexes comprennent l'étude, l'observation générale et l'enregistrement.

Classification:

Classe 1 - Lieux historiques d'une grande importance nationale particulièrement aptes à faire naître une activité intensive. Normalement, l'attribution de la classe 1 devrait être justifiée par un cadre très pittoresque, par des structures d'un intérêt particulier, ou par un intérêt historique de la plus haute importance. On peut citer à titre d'exemple: Louisbourg (N.-É.); les Plaines d'Abraham; l'ancien Fort Henry, près de Kingston (Ont.); le Sanctuaire des Martyrs et la reconstitution d'un village indien à Midland (Ont.), ainsi que les sites archéologiques connexes Barkerville (C.-B.), et l'Upper Canada Village. Un site archéologique authentique sur un lieu de débarquement des Vikings mériterait l'attribution de la classe 1 à cause de son intérêt populaire.

Classe 2 - Lieu historique ou archéologique de grande importance ne présentant pas toutefois l'intérêt populaire permettant de le verser dans la classe 1; ou lieu d'importance régionale présentant ou pouvant présenter un certain intérêt populaire. Normalement, les constructions ou les vestiges archéologiques devront être évidents. On peut citer les exemples suivants: Lower Fort Garry, près de Winnipeg; le champ de bataille de Batoche (Sask.); Fort Steele (C.-B.); toutes les vieilles fortifications de même importance, ou des exemples typiques de vieilles églises ou autres ouvrages régionaux.

Classe 3 - Lieu historique ou archéologique d'importance régionale, où l'absence de certains éléments peut présenter un obstacle à l'attribution d'une classe plus élevée. Ces lacunes touchent les zones d'aménagement, la qualité du paysage, le degré de délabrement (ou manque de preuves concrètes), l'importance historique (relativement à la région), etc. On peut citer par exemple les petites fortifications de l'Est du Canada, les champs de bataille de moindre importance, les vieilles églises historiques bien conservées, les moulins ou les bâtiments de ferme, ou les plus importants des anciens postes de traite de l'Ouest du Canada.

Classes 4 et 5 - On peut citer à cet égard les principaux portages empruntés par les premiers explorateurs ou les itinéraires suivis par les trafiquants de fourrures (ces lieux pourraient obtenir un classement plus élevé lorsqu'on y trouve certains vestiges) et les lieux historiques qui méritent véritablement d'être indiqués par une plaque commémorative. On peut voir des exemples de la classe 4 dans les figures 20 et 21. Allié à un grand nombre d'autres caractéristiques, le symbole H indique une caractéristique complémentaire; s'il revêt une certaine importance, il peut améliorer la position d'une ou de plusieurs classes.

SOUS-CLASSE j Ramassage et collection: Zones particulièrement propices au ramassage et à la collection d'objets d'intérêt populaire.

Caractéristiques:

Cette activité comprend par exemple le ramassage ou la collection des fruits et des noix sauvages, des roches, des minéraux, des fossiles, des coquillages, du bois flottant et d'autres matériaux.

Classification:

Cette activité est rarement pratiquée de façon intensive, soit que les ressources ne s'y prêtent pas ou qu'elles soient limitées du point de vue biologique. Par conséquent, on retrouve rarement le symbole J comme caractéristique dominante, sauf dans les classes 6 et 7: par exemple, un lais qui n'offre d'autres possibilités que le ramassage des palourdes et des coquillages à marée basse, pourrait être classé 6 SJ.

SOUS-CLASSE k Camping organisé: Rivage ou terrain sec possédant une caractéristique récréative favorisant le camping sous tente ou en roulotte.



Figure 16. - Ancien refuge au lac Kitsumkalum (C.-B.), faisant partie de l'ancien projet de réseau télégraphique New-York - Europe via Alaska et Sibérie. Classe 5U HV, intéressant du point de vue historique.

Figure 17. - Carcross (Yukon), étape vers le Klondike et site commémoratif du parachèvement de la voie ferrée de Whitepass et du Yukon. Classe 1 en raison de son importance historique.





Figure 18. - Totems à Kitwanga, près d'Hazelton (C.-B.). Classe 3U HPV en raison de son importance historique et de sa valeur culturelle.



Figure 19. - Petit séminaire de Québec, à Petit Cap. Classe 2U HZV en raison de son importance historique et de son cadre naturel.



Figure 20. - Fossile de céphalopode trouvé dans les couches calcaires de l'île Green, dans la baie Georgienne (Ont.). La classe 5S WJA indique un terrain d'accès difficile.

Caractéristiques:

On n'évaluera les possibilités de camping organisé que dans les zones qui possèdent une caractéristique récréative particulière. Normalement, la ou les caractéristiques connexes doivent se prêter à un usage intensif. Le symbole K peut cependant indiquer une caractéristique dominante d'une section de rivage dont la plage est peu propice à la baignade mais qui se prête à d'autres loisirs aquatiques.

Le camping organisé exige les éléments fondamentaux suivants: matériaux de surface fermes mais non consolidés, vaste étendue de terrain en pente douce ou en gradins rapprochés, proximité d'une source d'eau potable, couvert forestier suffisant pour servir d'abri contre le vent et le soleil et possibilité d'accès par véhicule ou par embarcation. Un cadre pittoresque constitue un avantage.

Classification:

Le camping organisé peut constituer la caractéristique dominante d'une section de rivage de classe 3 ou 4 qui offre, selon les exigences fondamentales susmentionnées, de plus ou moins bonnes possibilités d'accès à la masse d'eau pour la pratique de certaines activités aquatiques, telles que la natation et la navigation de plaisance.

Allié à toute caractéristique qui se prête à des activités intensives, y compris l'observation, le symbole K peut indiquer une caractéristique complémentaire des sections de terre de classes 1 à 5 et en influencer le classement. Ce symbole peut être complémentaire à une sous-classe généralement caractérisée par une activité peu intensive, comme la pêche à la ligne et le canotage. Dans les endroits où il n'existe que peu de sites propices au camping organisé le long des voies empruntées par les canoës, on peut indiquer par le symbole K les lieux qui se prêtent au camping rudimentaire mais, dans ce cas, il est peu probable que le classement de la section de terre sera amélioré en raison de l'activité peu intensive.

SOUS-CLASSE 1 Formations de terrain: Zones possédant des caractéristiques topographiques naturelles autres que les formations rocheuses (voir la sous-classe R).

Caractéristiques:

Phénomènes de l'érosion ou phénomènes post-glaciaires dans les matériaux sédimentaires non consolidés qui se prêtent à l'observation ou à l'étude, soit par exemple les pyramides de fées, les fondrières, les badlands, les auges de glaciers, les dunes, les eskers et les gros drumlins. L'observation et l'étude peuvent se pratiquer sur place en relation directe avec la caractéristique, ou à distance selon le cas.



Figure 21. - Canyon Johnson, aux environs de Drumheller (Alb.), de classe 3U LHR; propice aux promenades, aux études paléontologiques et à la photographie.

Figure 22. - Formations rocheuses du ruisseau Dutch, district de Kootenay Est (C.-B.); ces formations et les forêts environnantes, de classe 3U LKV, sont propices au camping.



Classification:

La rareté relative, l'ensemble de la zone, l'importance du relief, les qualités distinctives ou le caractère unique, la permanence et les possibilités d'accès constituent les facteurs de classement importants. Comme indication d'une caractéristique dominante, on retrouve le symbole L dans les classes suivantes:

- Classe 2 - Formation de terrain vraiment unique offrant d'excellentes possibilités d'observation et d'étude (voir figure 21).
- Classe 3 - Formation de terrain assez rare (sans être exceptionnelle) susceptible de faire naître et de soutenir une activité passablement intensive.
- Classe 4 - Formation de terrain offrant de bonnes possibilités pour des activités multidimensionnelles outre l'observation et l'étude.
- Classe 5 - Sections de terre habituellement vastes, où les formations de terrain (plutôt que les simples variations topographiques) augmentent les possibilités d'y exercer des activités multidimensionnelles, mais qui ne peuvent cependant pas prétendre à une classe plus élevée.
- Classe 6 - Formation de terrain relativement sans importance, offrant peu de possibilités pour l'observation et l'étude.

SOUS-CLASSE M Eaux de surface de faible importance: Nombreuses masses d'eau de faible importance ou cours d'eau continus.

Caractéristiques:

Le symbole M indique de nombreuses masses d'eau qui ne sont pas assez grandes pour être classées séparément en rivages. On s'en sert aussi pour indiquer la présence de cours d'eau dans une section formant un couloir naturel, où les sous-classes d'activités aquatiques telles que A, C, F, W, ou Y ne peuvent être employées. Les activités connexes comprennent la pêche à la ligne, la villégiature au chalet, les excursions en canoë, le camping et l'observation de la faune.

Classification:

Comme indication d'une caractéristique dominante, le symbole M est employé le plus souvent pour les sections de terre des classes 4, 5 et 6 qui ne possèdent pas de caractéristiques plus importantes, mais peut aussi s'appliquer aux sections de terre de classe 7 où marais et fondrières constituent l'aspect dominant.

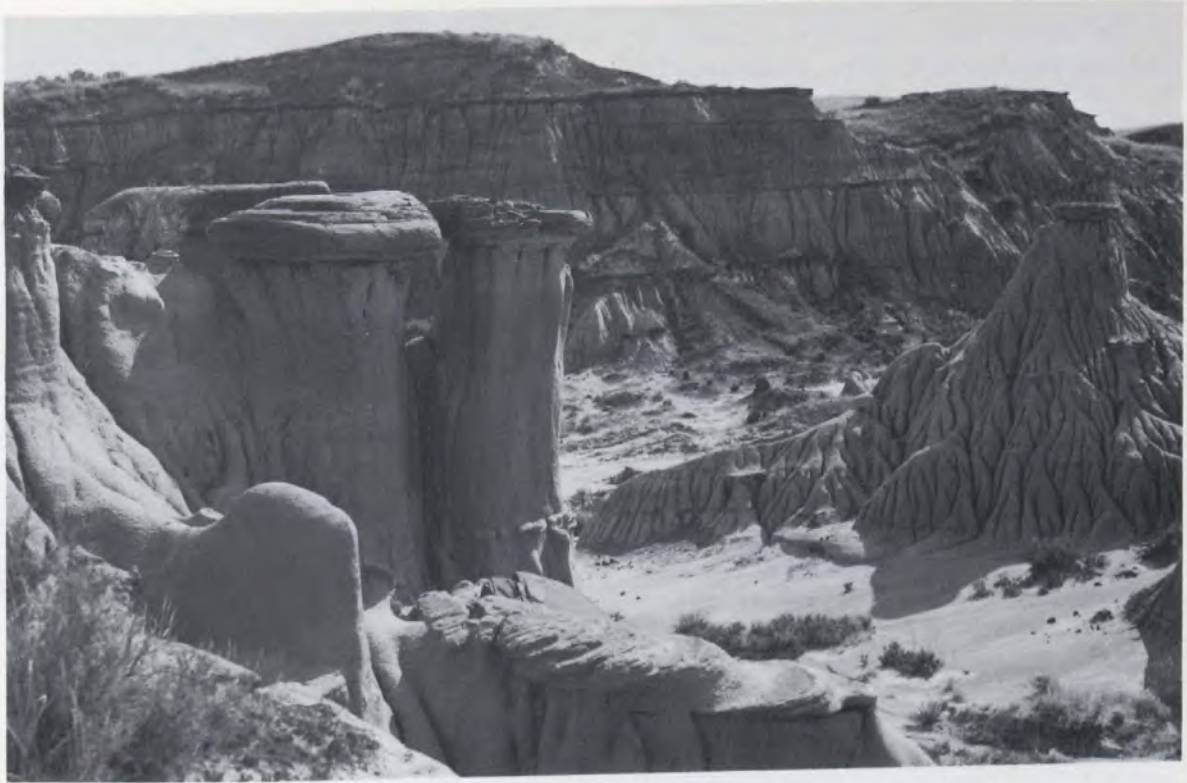


Figure 23. - Parc provincial Dinosaur, au nord de Brooks (Alb.); ce secteur est de classe 2U LV et offre un intérêt particulier en raison des nombreux fossiles de dinosaures qu'on y a découverts.



Comme caractéristique secondaire, les caractéristiques des sections de terrain sec des classes 1, 2 ou 3 qui se prêtent à une activité intensive peuvent être complémentées, mais rarement touchées par le symbole M. Associé au symbole Q, on emploiera à l'occasion le symbole M pour des sections de classe 4 afin d'indiquer de nombreuses eaux de surface sur une section offrant de bonnes possibilités pour des activités multidimensionnelles; pouvant ainsi améliorer le classement.

SOUS-CLASSE N Logement: Terre convenant aux chalets familiaux ou autres logements à usage récréatif.

Caractéristiques:

Les activités reliées au logement comprennent l'observation, la baignade, la natation, la pêche, la navigation de plaisance ou en eau profonde, la marche, etc. (Le logement peut donc entraîner une forte utilisation annuelle globale.) Le logement implique l'occupation temporaire ou permanente de sections de terre non urbaines, choisies en fonction de leurs ressources récréatives et aménagées à des fins personnelles ou commerciales.

Les conditions de la plage et de l'eau, qui influent sur les possibilités de pêche, de natation, de baignade et de canotage, sont extrêmement importantes. Contrairement à la sous-classe B, pour laquelle on préfère une plage en pente douce, les plages en pente plus accentuée conviennent mieux aux usagers des chalets car elles offrent de meilleures possibilités d'accostage des embarcations et de construction de petits quais permanents. Les pentes de l'arrière-plage peuvent s'échelonner depuis le terrain de niveau bien drainé jusqu'aux pentes les plus fortes (de 30% à 100%); les pentes modérées (de 7% à 15%) sont celles qui conviennent le mieux étant donné qu'elles permettent un aménagement étagé. La perspective et la facilité d'accès du rivage sont importantes. Une pente en terrasse peut constituer un avantage. L'abri du vent, l'exposition au soleil, la croissance possible d'un couvert végétal, la vue sur l'extérieur, la composition du sol pour l'établissement des fondations et l'évacuation des eaux usées, ainsi que les sources d'eau potable, sont tous des facteurs importants. La possibilité d'accès par véhicule est importante, bien que l'accès par embarcation puisse être la solution pratique sur les grandes masses d'eau. Certains ennuis, comme les bruits de l'industrie ou de la circulation, la pollution de l'air, la pollution permanente de l'eau ou l'infestation sérieuse par les insectes, limitent les possibilités.

Classification:

Les possibilités de logement peuvent constituer la caractéristique dominante des sections de terre de classes 2 à 5, ou représenter une caractéristique complémentaire des sections de classe 1 à 5. Un rivage de classe 1B offre habituellement des possibilités de logement, mais on prend

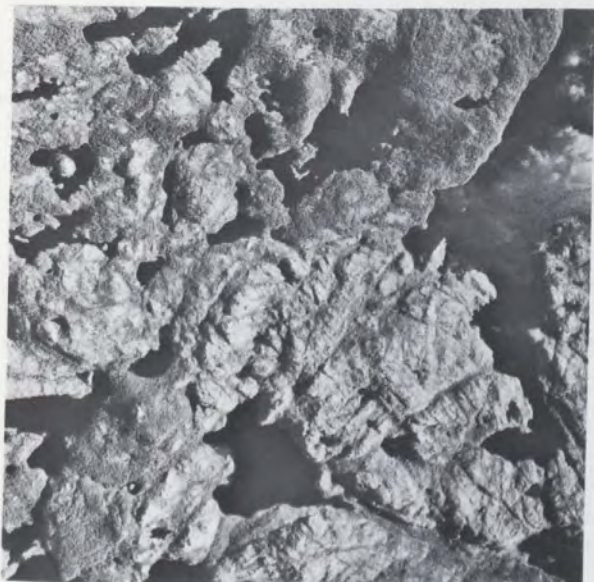


Figure 24. - Concentration typique de lacs (sous-classe M) dans une région classée 5 ou 6. Peut offrir des possibilités de chasse et de pêche.

Figure 25. - Lac Bell (Man.), propice au camping rudimentaire, à la pêche et à l'observation de la faune; possibilités limitées d'aménagement de chalets. Portion illustrée du rivage de classe 3S BKY.





Figure 26. - Estuaire à marées typique des Maritimes, de classe 5S NB, relativement peu propice à l'aménagement de chalets, limité à la natation et à la navigation de plaisance.

Figure 27. - Aménagement de chalets, au lac Purcell (District de Muskoka, Ont.), doté d'une excellente arrière-plage. En raison de la nature des eaux, ce terrain a été déclassé à 3S NAY.



pour acquis qu'une excellente plage sera en mesure de faire naître et de soutenir une activité plus intensive en tant que plage publique complétée de services publics installés sur l'arrière-plage. Voici certaines lignes directrices pour le classement des sections de terre des classes 2 à 5:

- Classe 2 - Section de rivage qui possède d'excellents éléments physiques dans l'ensemble ou la majorité des catégories susmentionnées, où l'arrière-plage permet l'aménagement étagé de logements (i.e. en pente modérée) et où la plage se prête à une utilisation moyennement élevée.
- Classe 3 - Section de rivage propice à la construction d'une rangée continue de logements (i.e. une densité moyenne d'un logement familial par 100 pieds de façade tout le long de la section) et se prêtant suffisamment aux loisirs aquatiques pour favoriser cette utilisation intensive du logement.
- Classe 4 - Section de rivage possédant des aptitudes naturelles pour un aménagement à 50% de chalets familiaux (i.e. l'équivalent d'un chalet tous les 200 pieds), bordant une masse d'eau qui se prête aux loisirs aquatiques.

Les sections de rivage dont l'arrière-plage est exceptionnellement propice à l'aménagement de logements aux termes des critères établis, mais où l'accès à la masse d'eau et les loisirs aquatiques sont extrêmement limités, peuvent être versées dans la classe 4N.

- Classe 5 - Section de rivage dont l'arrière-plage est propice à l'aménagement clairsemé de chalets (i.e. l'équivalent d'un chalet tous les 500 pieds), bordant une masse d'eau qui ne présente pas de restrictions sérieuses aux loisirs aquatiques familiaux.

Les sections de rivage dont l'arrière-plage répond à la description de la classe 4N, mais qui présentent toutefois des restrictions sérieuses sans être absolument opposées aux loisirs aquatiques familiaux, peuvent être versées dans la classe 5N.

Indiquant une caractéristique complémentaire, le symbole du logement peut être placé en position secondaire après une ou deux autres caractéristiques telles que B, Y ou A, pour les sections de terre de classes 1 à 5.

SOUS-CLASSE O Faune terrestre: Terre propice à l'observation ou à la chasse de la faune terrestre.

Caractéristiques:

Les activités récréatives reliées à la faune terrestre comprennent la marche, l'étude de la nature, l'observation du paysage, le camping rudimentaire et l'enregistrement.



Figure 28. - Vallée de la rivière Kootenay (C.-B.). Exemple de terrain propice à l'observation de la faune, pouvant passer de la classe 6 à la classe 5 et peut-être même à une classe plus élevée dans des conditions particulièrement favorables.

Figure 29. - Certaines voies d'accès peuvent traverser une zone d'habitat de la faune. Ces petites sections propices à l'observation et à la photographie peuvent être classées 3U O ou 4U O.



On emploiera le symbole 0 pour indiquer que certaines conditions favorisant l'habitat de la faune et que la section de terre abrite probablement un nombre raisonnable d'une ou de plusieurs espèces d'animaux sauvages qui vivent normalement en terrain sec et dont les habitudes sont susceptibles d'attirer les chasseurs ou autres villégiateurs. La végétation et la topographie du terrain influent sur les possibilités d'observation de la faune.

Ces espèces comprennent les ours et tous les ongulés, les oiseaux terrestres comme le coq de bruyère et le faisan, et tous les plus gros rongeurs, à l'exclusion cependant des animaux aquatiques à fourrure. Les mouvements quotidiens et saisonniers de la plupart des animaux sauvages dans leur milieu naturel et la défiance habituelle manifestée par la plupart d'entre eux limitent les possibilités d'une chasse ou d'une observation intensive sur une petite section de terre. Les colonies d'écureuils de terre, par exemple, font cependant exception.

Classification:

Les sections de terre des classes 3 à 7 sont comprises dans la caractéristique dominante.

- Classe 3 - Possibilité unique et exceptionnelle pour l'observation et l'étude d'un ou de plusieurs espèces de la faune terrestre sur une étendue de terrain relativement limitée.
- Classe 4 - Section régionale exceptionnellement propice à l'observation et à l'étude de la faune terrestre, où l'on sait qu'il existe, durant la saison récréative et dans des conditions normales, une concentration d'animaux sauvages, et où la faune est considérée comme le centre d'attraction.
- Classe 5 - Vastes zones particulièrement propices à l'observation ou à la chasse d'une ou de plusieurs espèces de la faune terrestre, mais qui ne possèdent pas d'autres ressources récréatives importantes.
- Classe 6 - Vastes zones plus ou moins propices à l'observation ou à la chasse de quelques espèces de la faune terrestre.
- Classe 7 - Zones offrant peu de ressources récréatives, mais où existe une possibilité d'observer ou de chasser des animaux sauvages.

SOUS-CLASSE P Aménagement de paysages agricoles: Terres qui présentent un éventail de paysages agricoles.



Figure 30. - Vue de la baie de Trout River (T.-N.). Plage répondant aux exigences de la classe 1, mais déclassée à 3S PBQ en raison de la température extrêmement froide de ses eaux. La photographie aérienne illustre la topographie à l'origine du symbole Q.

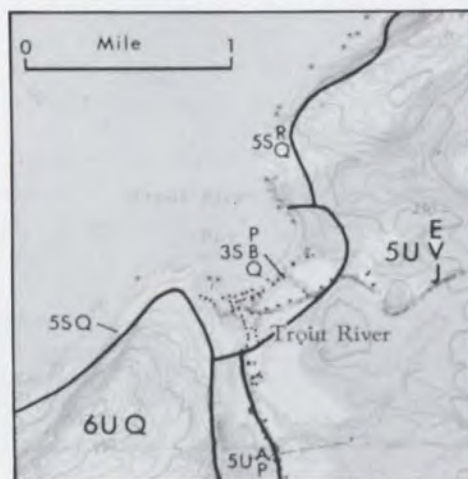




Figure 31. - Exploitation agricole aux environs de Red Deer (Alb.), de classe 6U PW. Observation, chasse à la sauvagine, étude de la nature.

Caractéristiques:

On peut citer comme exemples de ces agencements les paysages champêtres, l'agencement des fermes et autres établissements agricoles, l'agencement des petites collectivités, les villages de pêcheurs côtiers, les postes de traite des fourrures, les agglomérations minières et les paysages industriels.

Les caractéristiques agricoles qui résultent de l'aménagement économique rural se prêtent avant tout à l'observation, à l'étude et autres activités connexes.

Le symbole P est couramment apposé aux vastes régions agricoles, où il indique la possibilité d'observer l'agencement des terres au cours d'une promenade en automobile; cette activité ne peut donc pas obtenir un classement élevé.

Les fermes ou les sites industriels abandonnés qui ont plus ou moins gardé l'aspect d'un parc peuvent être propices à la récréation et seront indiqués par le symbole P.

Classification:

Les sections de terre des classes 2 à 6 sont comprises dans la caractéristique dominante.

Classes 2 et 3 - Le symbole P occupe la position dominante dans les sections de terre de classe 2, quand une caractéristique agricole unique d'un intérêt tout particulier se prête bien à l'observation et à l'étude, ainsi que dans celles de classe 3 lorsque l'utilisation intensive de cette caractéristique unique est assujettie à certaines restrictions.

Classes 4 et 5 - Zones offrant une caractéristique agricole d'un intérêt et d'un attrait élevés. Un verger exceptionnel peut être versé dans la classe 4, tout comme un terrain qui a l'aspect d'un parc et où les vestiges d'une ancienne exploitation agricole présentent un intérêt récréatif particulier.

Classe 6 - Les vastes zones agricoles sont généralement versées dans la classe 6, bien qu'elles puissent accéder à la classe 5 lorsqu'elles sont accompagnées du symbole Q.

Les caractéristiques agricoles seront fréquemment subordonnées à d'autres caractéristiques sur des sections de toutes classes où elles n'auront que peu d'influence sur le classement.

SOUS-CLASSE Q Agencements topographiques: Agencement de relief et de formation de terrain, ou de terre et d'eau, qui offre une diversité de paysages naturels.



Figure 32. - Village indien de Fort Baline (C.-B.), classé 3 PA. Zone propice à la chasse et à la pêche; principales activités: construction d'embarcations, séchage du poisson, travail du bois et traitement des peaux.

Caractéristiques:

La diversité du paysage augmente l'attrait esthétique et favorise un éventail d'activités qui contribuent ainsi à accroître les ressources récréatives.

Bien qu'un relief accidenté puisse réduire la possibilité d'un usage intensif, le symbole Q sera employé pour indiquer un élément positif d'une ressource récréative.

Le symbole Q servira à indiquer qu'une section de terre offre certaines possibilités d'exercer une ou plusieurs activités multidimensionnelles ou exigeant un potentiel de durabilité pratique, comme l'excursion, l'équitation, l'enregistrement, le ramassage et la collection, la chasse, l'étude de la nature, le camping rudimentaire, la marche, les randonnées, les pique-niques, la raquette ou la motoluge. Ces activités seront habituellement subordonnées à d'autres caractéristiques.

On emploie aussi le symbole Q combiné aux symboles V et R dans le cas de zones très montagneuses.

Classification:

Les sections de terre des classes 4 à 7 sont comprises dans la caractéristique dominante.

Classe 4 - Sections de terre convenant à des activités multidimensionnelles sur de vastes terrains à topographie variée, et présentant de nombreux sites propices à l'observation.

Classe 5 - Sections de terre où la diversité du paysage naturel constitue la caractéristique dominante, permettant d'y pratiquer diverses activités multidimensionnelles.

Classe 6 - Sections de terre où la variété du paysage constitue la principale caractéristique, permettant d'y pratiquer certaines activités multidimensionnelles.

Classe 7 - Sections de terre offrant peu de possibilités pour des activités multidimensionnelles, et qui présentent un paysage comportant quelques variations topographiques.

En position secondaire à d'autres symboles, on emploiera fréquemment le symbole Q pour indiquer une diversité de paysages qui constituent un apport aux ressources récréatives de sections de toutes classes, influant ainsi souvent sur le classement.

SOUS-CLASSE ƒ Formations rocheuses: Roches et formations rocheuses, ou autres caractéristiques géologiques ou phénomènes d'érosion.



Figure 33. - Les activités culturelles et artisanales sont à considérer dans le classement des terres et peuvent justifier le choix de la classe 2 ou 3.

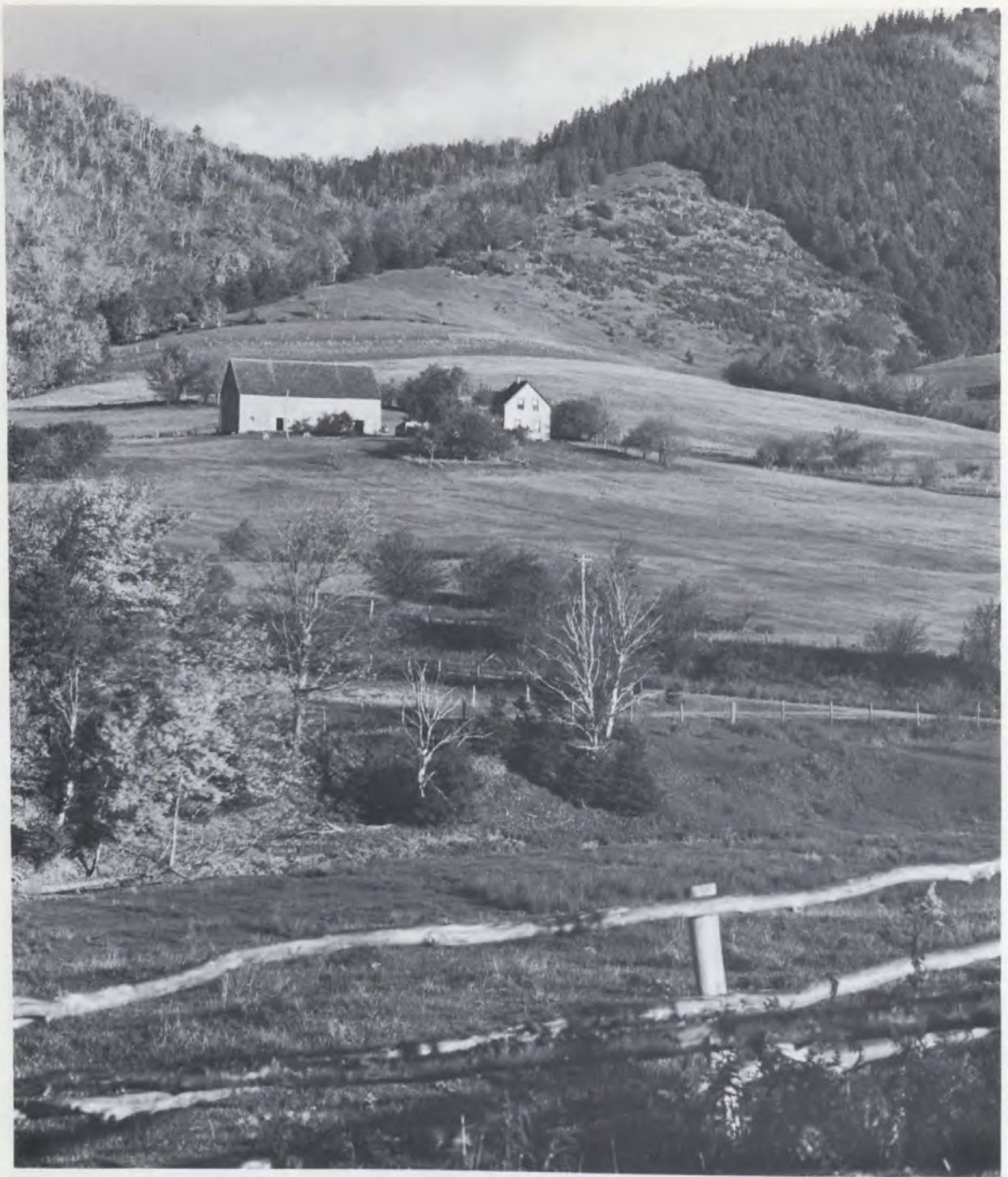


Figure 34. - Terre agricole marginale bordée de forêts, de classe 5U QPO (N.-E.). Promenades en auto, chasse et observation de la faune.

Caractéristiques:

Cette sous-classe comprend les caractéristiques structurales comme la stratification à découvert; les phénomènes dus à l'érosion comme les cavernes, les crevasses, les voûtes, les berges érodées par les eaux, les coulées de lave et les colonnes de basalte.

Certaines activités multidimensionnelles comme l'excursion, l'escalade, la collection et le ramassage sont reliées à l'observation et à l'étude sur place ou à distance d'une caractéristique.

Classification:

Le symbole R représente habituellement une caractéristique dominante des classes 1 à 3.

Classe 1 - Un phénomène spectaculaire d'une qualité exceptionnelle qui se prête remarquablement bien à l'observation, à l'étude et à l'exploitation proprement dite. On peut citer comme exemple typique le Rocher Percé dans la péninsule de Gaspé (Québec).

Classe 2 - Ensemble de roches d'importance régionale, qui se prête bien à l'observation ou à l'étude et à l'exploration.

Classe 3 - Ensemble de roches pouvant soulever un intérêt considérable, mais qui ne peut obtenir un classement plus élevé.

Le symbole R peut être subordonné aux caractéristiques des sections de toutes classes. Dans cette position, il n'influera pas sur le classement des sections de classes 4, 5 et 6.

S **S** Zone propice au ski: Un ensemble de pentes, de neige et de conditions climatiques permettant la pratique du ski de descente au cours d'une saison normale.

Caractéristiques:

Les zones propices au ski se prêtent aussi à toute une gamme d'activités hivernales comme le toboggan, la motoluge, la raquette, le ski de fond, le patinage sur glace, l'observation du paysage, l'exploration et le logement.

La gamme des altitudes (ou des dénivellations) offrant des possibilités naturelles pour le ski constitue le plus important critère. A conditions égales, les pistes de ski qui ont les pentes les plus rapides attirent le plus grand nombre d'adeptes. On exige normalement une dénivellation d'au moins 2,000 pieds pour les compétitions internationales.



Figure 35. - Canon Ouimet, district de Thunder Bay, rive nord du Lac Supérieur. Zone de classe 2U RVQ propice à des activités variées.

Figure 36. - Parc provincial Hopewell Rocks, au sud de Moncton (N.-B.). Zone de classe 2S RVK; étude de la faune marine.





Figure 37. - Petit pont naturel de roche, comté de Portneuf (Qué.). Un aménagement judicieux justifierait la classe 4.

Figure 38. - Grotte du Cap Dundas, péninsule Bruce (Ont.), classé 3S RQV. Bon point de vue du haut des falaises.





Figure 39. - Champ de lave de 15 milles de long sur 3 milles de large, au nord de Terrace (C.-B.). Zone variant de la classe 1 à 3; curiosités naturelles et intérêt historique.

Pentes: Les débutants préfèrent les pentes d'environ 15 p. 100 avec une aire de freinage de niveau; les novices utilisent des pentes allant jusqu'à 25 p. 100; les skieurs de classe intermédiaire recherchent une dénivellation de 40 p. 100 et les experts préfèrent les pentes pouvant atteindre 50 p. 100, avec des sections plus accentuées. Les aires de freinage devraient avoir une longueur de 150 à 250 pieds. Les pentes concaves sont nettement préférables aux pentes convexes.

Étendue des pentes: La possibilité d'aménager plusieurs pistes de descente (d'environ 125 pieds de largeur chacune) et des remonte-pentes est essentielle pour l'exploitation intensive d'une section de terre donnée. Un bassin où il est possible de faire converger les pistes vers un centre de service constitue un site idéal.

Enneigement: Le volume, l'épaisseur cumulée au cours d'un hiver ordinaire, la durée moyenne de l'enneigement et les variations annuelles, constituent des critères importants.

L'orientation par rapport au vent dominant et au soleil peut influencer considérablement sur la neige et autres conditions atmosphériques propices à la pratique du ski. Dans la plupart des régions du Canada, les meilleures pentes sont orientées vers le nord ou le nord-est.

Les conditions atmosphériques au cours de la période d'enneigement jouent un rôle important. Les conditions moyennes et les variations de l'humidité, de la température diurne, de l'ensoleillement, ainsi que de la durée et de la vélocité des vents, sont tous des facteurs importants.

L'altitude au pied des pistes de ski influe considérablement sur les conditions atmosphériques et sur l'enneigement, mais de façon différente selon les diverses zones climatiques du Canada.

La situation et l'étendue des terrains qui se prêtent à l'aménagement des installations nécessaires jouent aussi un rôle primordial.

Dans les zones qui ne bénéficient pas d'une très haute moyenne d'enneigement, la profondeur du mort-terrain, sa stabilité et sa répartition par rapport aux affleurements rocheux, sont des facteurs importants qui déterminent la possibilité d'aménager des pistes de ski à usage intensif.

Bien que le déboisement de pistes à même un peuplement dense puisse être relativement coûteux, les pentes ainsi aménagées permettent une plus grande liberté d'agencement et offrent une meilleure protection contre le vent. Dans certaines zones, le couvert forestier est un élément essentiel à une longue saison d'enneigement.

Dans les régions de ski très fréquentées, on doit pouvoir compter sur des sources d'eau potable, de surface ou souterraine, qui peut être pompée ou acheminée par gravité sur une distance raisonnable. Dans la plupart des régions du Canada, on doit également compter sur des réserves d'eau suf-

fisantes pour pouvoir fabriquer, régulièrement ou en cas d'urgence, de la neige artificielle. La protection contre les avalanches doit être prise en considération.

Classification:

Lorsqu'elle fait l'objet d'un usage intensif, tant au cours de l'été qu'au cours de l'hiver, la zone de ski, alliée à une autre caractéristique de première importance, peut accéder à la classe immédiatement supérieure à celle qu'obtiendrait séparément l'une ou l'autre de ces caractéristiques.

Les zones de ski des classes 1 à 3 sont comprises en position dominante quand il n'existe cependant aucune zone offrant de telles possibilités, on peut réduire les exigences courantes de la classe 3 pour permettre la représentation cartographique de pentes moins importantes.

- Classe 1 - Sections de terre où l'on trouve des pentes d'au moins 2,000 pieds de dénivellation, diverses pentes abritées convenant à toutes les catégories de skieurs, des conditions normales d'enneigement qui permettent une longue saison de ski, et une superficie d'au moins 100 acres de terrain au pied des pentes pour l'aménagement des aires de freinage et autres installations nécessaires.
- Classe 2 - Sections de terre où l'on trouve des pentes d'au moins 1,000 pieds de dénivellation, diverses pistes convenant à toutes les catégories de skieurs, des conditions normales d'enneigement qui permettent une saison de ski raisonnablement longue, et une superficie d'au moins 50 acres au pied des pentes pour l'aménagement des aires de freinage et autres installations nécessaires.
- Classe 3 - Sections de terre où l'on trouve des pentes d'environ 500 pieds de dénivellation, diverses pentes convenant aux skieurs débutants, novices et intermédiaires, des conditions normales d'enneigement (ou des conditions atmosphériques autorisant la fabrication de neige artificielle) qui permettent une saison d'au moins 10 semaines de ski, et une superficie d'au moins 10 acres au pied des pentes pour l'aménagement des aires de freinage et autres installations nécessaires.

Placé en position secondaire, le symbole S indique la possibilité de faire du ski sur une section de terre de classes 1 à 5.

SOUS-CLASSES † Sources thermales: Section de terre où se trouvent des sources thermales.



Figure 40. - Station de sports d'hiver, vallée de Wentworth, près de Truro (N.-E.). Zone de classe 3U SVQ, idéale pour le ski.

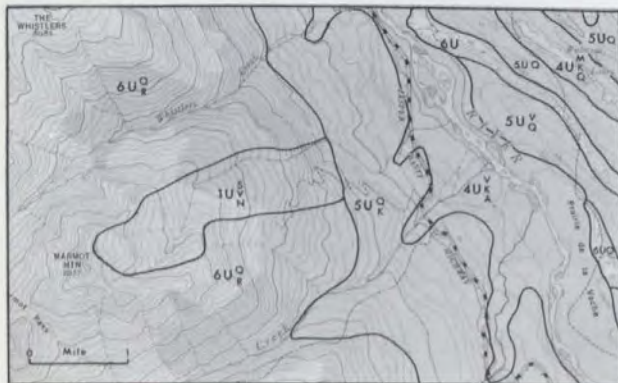


Figure 41. - Zone de sports d'hiver, montagne Marmot, parc national de Jasper (Alb.), de classe 1U SVN (voir carte).

Caractéristiques:

Les éléments importants pour l'apposition du symbole T aux sections de terre comprennent: la possibilité d'accès et une zone suffisante pour l'aménagement des installations connexes, le débit, la température et la composition chimique de l'eau, les caractéristiques géologiques et autres d'intérêt scientifique, et le cadre.

Classification:

Le symbole T apparaîtra en position dominante sur les sections de terre de classes 1 à 5.

Classe 1 - Source thermale présentant d'excellentes possibilités pour faire naître une activité intensive durant une longue saison. On doit y trouver aussi, soit une remarquable caractéristique géologique ou scientifique (d'attrait populaire), soit un volume et une température d'eau permettant d'accueillir au moins 100 baigneurs à la fois à l'année longue.

Classe 2 - Source thermale présentant de très bonnes possibilités pour faire naître une activité intensive. On doit y trouver aussi, soit une intéressante caractéristique géologique ou autre particularité scientifique d'intérêt populaire, soit un volume et une température d'eau permettant d'accueillir au maximum 100 baigneurs à l'année longue ou au cours d'une saison.

Classe 3 - Source thermale présentant de bonnes possibilités pour faire naître une activité intensive, mais ne possédant pas la majorité des caractéristiques exigées dans les classes 1 et 2.

Classes 4 et 5 - Sources thermales moins importantes ne présentant que des possibilités moyennes ou plus ou moins faibles pour faire naître une activité intensive. Ces sources constituent de petites sections qui sont des centres d'attraction au sein de zones plus vastes.

SOUS-CLASSES U Zone de navigation en eau profonde: Sections de rivage bordant une masse d'eau assez profonde pour les yachts et autres grandes embarcations, et où on peut pratiquer le yachting et la navigation en eau profonde.

Caractéristiques:

Les activités reliées au symbole U comprennent l'amarrage et le mouillage des embarcations, les excursions en bateau, la mise à l'eau des embarcations, la natation, le ski nautique, l'observation et la pêche.



Figure 42. - Pentes de ski dans les Laurentides, de classe 2U SVQ. Dénivellation de 1,000 pieds.

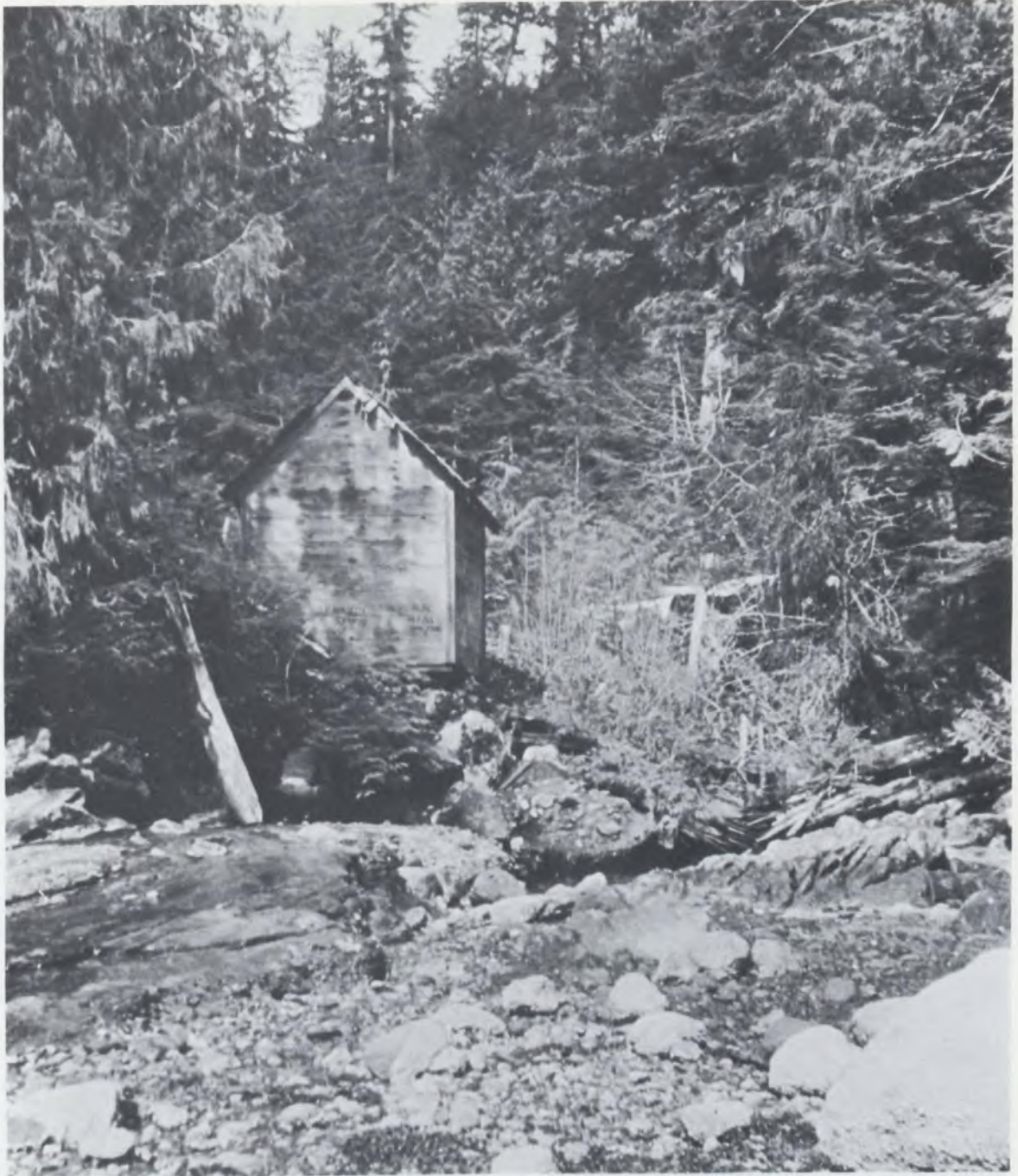


Figure 43. - Source thermale couverte près de Kitimat (C.-B.). Zone classée 2S TKB, offrant de bonnes possibilités d'aménagement.

On retrouve habituellement les zones de navigation en eau profonde sur les grandes masses d'eau qui ne conviennent généralement pas aux petites embarcations, décrites plus loin dans la sous-classe Y, mais sur lesquelles peuvent évoluer les grandes embarcations avec cabines, capables de naviguer en toute sécurité.

Les sections de terre classifiées à cette fin seront situées en bordure de masses d'eau de ce genre et, pour obtenir un classement élevé, elles devront offrir un abri contre les vents, les vagues, les glaces et les forts courants. On trouve habituellement de tels abris dans les baies, les ports naturels ou artificiels, ou sur le côté d'un promontoire abrité contre les vents. Les ports eux-mêmes peuvent être propices à la navigation de plaisance ou autres activités aquatiques. Les caractéristiques de la navigation en eau profonde peuvent alors être dominantes ou complémentaires.

En plus de fournir un abri contre les dangers que présente la masse d'eau, les ports en eau profonde doivent eux-mêmes offrir d'importantes garanties de sécurité. Le chenal d'entrée, la profondeur de l'eau et l'espace de manoeuvre des embarcations doivent être suffisants; en outre, le port doit être exempt de récifs ou de barres.

Les zones offrant un abri sur les grandes masses d'eau sont des centres d'attraction pour la navigation et autres genres de loisirs. Les caractéristiques permettant certaines activités comme le logement, la navigation de plaisance, la pêche, la natation, le ski nautique et l'observation rehausseront le classement du rivage environnant. D'autres activités, soit par exemple le flottage en drain et l'entassement des billots, ou la pêche commerciale chalut, peuvent nuire à la navigation en eau profonde.

Pour obtenir un classement élevé, les zones de navigation en eau profonde doivent présenter une étendue de rivage suffisante pour l'aménagement des services connexes. Certains éléments complémentaires comme une aire de stationnement pour voitures et roulettes, des emplacements pour la construction de quais et de rampes de mise à l'eau, et des routes d'accès, contribuent à rehausser les possibilités d'une zone. Les secteurs situés en bordure d'une masse d'eau salée doivent comporter des sources d'eau potable.

Outre les ports, cette sous-classe peut englober un terrain en bordure d'une voie navigable et parfois attrayante à la navigation de plaisance. La navigation en eau profonde peut être complémentaire à la pêche, à l'observation de la faune ou à d'autres caractéristiques dans les endroits qui offrent surtout des possibilités d'accès par voie d'eau. Seules les sections de terre qui présentent aux bateaux un accès sûr par beau temps jusqu'à proximité du rivage, sont versées dans cette sous-classe.

Classification:

Le symbole U se place en position dominante pour les sections de terre des classes 2 à 6.



Figure 44. - Anse Boot, île Saturna (C.-B.). Zone de classe 2 offrant de bonnes possibilités de mouillage, navigation de plaisance et pêche.



Figure 45. - Percé, l'un des districts les plus pittoresques de l'Amérique du Nord. Ile Bonaventure classée 1S WV (observation des oiseaux, panorama); Roche Percé classée 1S RV; région environnante classée 3U QV (vue panoramique).

Figure 46. - Route de Cabot, parc national Highlands, Cap-Breton (N.-E.). Zone de classe 2S VQK propice au camping, excellents points de vue sur la mer.



Classe 2 - Section de terre située en bordure d'un excellent port naturel où l'eau atteint une profondeur d'au moins 6 pieds à 25 pieds du rivage; aucun obstacle à la manoeuvre des embarcations; arrière-plage d'une superficie minimale de 10 acres pour l'aménagement des installations; possibilité d'accès par route et une saison minimale de six mois. Le port constituera un point d'attraction le long d'une longue voie d'eau qui se prête bien à la navigation de plaisance.

Classes 3 à 6 - Les sections de terre des classes 3 à 6 comprendront un ensemble décroissant de caractéristiques inférieures à celles qui sont exigées pour une section de classe 2, jusqu'aux sections de terre au rivage abrupt qui n'offrent d'autres possibilités que le mouillage des grosses embarcations par beau temps.

SOUS-CLASSE V Observation: Terrain avantageux qui offre une vue remarquable sur la région ou zone qui présente plusieurs bonnes possibilités d'observation.

Caractéristiques:

Normalement, l'emploi du symbole V comme caractéristique dominante sur une section de terre d'une classe élevée est réservé à des zones peu étendues qui offrent le meilleur point de vue sur la région. Un belvédère n'est pas nécessairement situé au point le plus élevé; le contraire peut être vrai, et arrive assez souvent que le meilleur point d'observation d'un paysage de montagne soit situé à mi-hauteur. Il devrait aussi exister des possibilités d'accès et une aire d'aménagement suffisante. Les activités reliées à cette sous-classe comprennent l'observation générale et l'enregistrement.

Dans les endroits où les points d'observation sont nombreux, on indiquera les plus remarquables. Ailleurs, les possibilités d'observation seront reflétées par une amélioration du classement, en plaçant le symbole V en position dominante ou secondaire et donnant au besoin les détails nécessaires dans l'exposé de 1,000 mots qui accompagne les cartes.

Classification:

Nous avons cru préférable d'illustrer par des exemples bien connus, le genre de terrain auquel on peut attribuer le symbole V en position dominante.

Classe 1 - Lac Louise (1S VGQ). Le rang et les symboles sont employés ici pour classer la section de rivage du Lac Louise où est situé le fameux centre de villégiature. Étant donné que le cirque de montagnes où est situé le Lac Louise s'étend sur une superficie de plusieurs milles carrés, il contiendra également d'autres

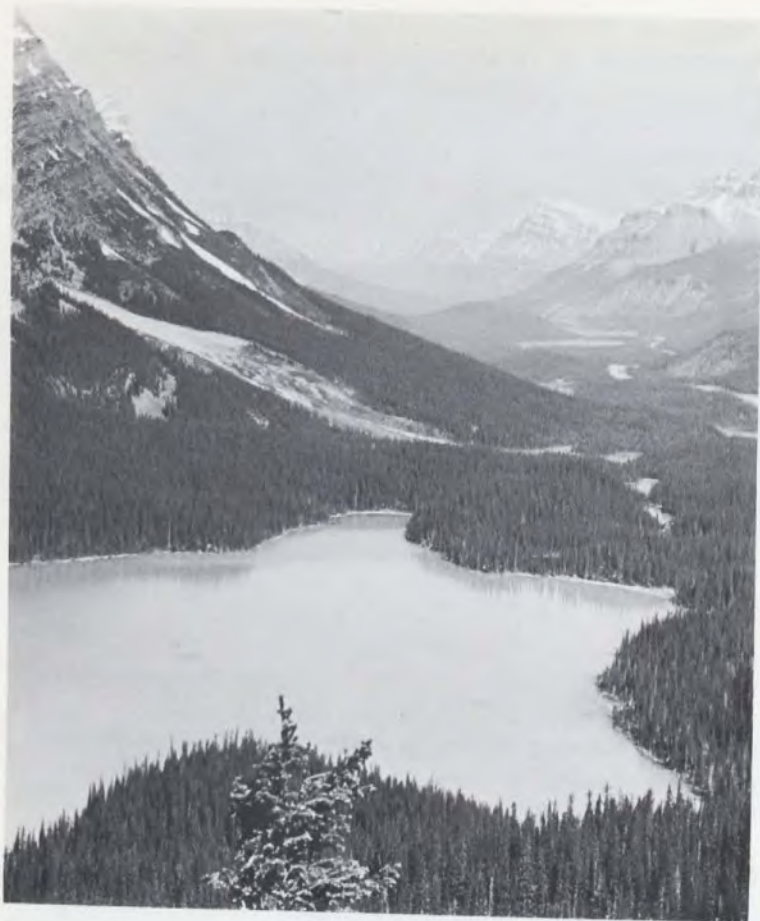
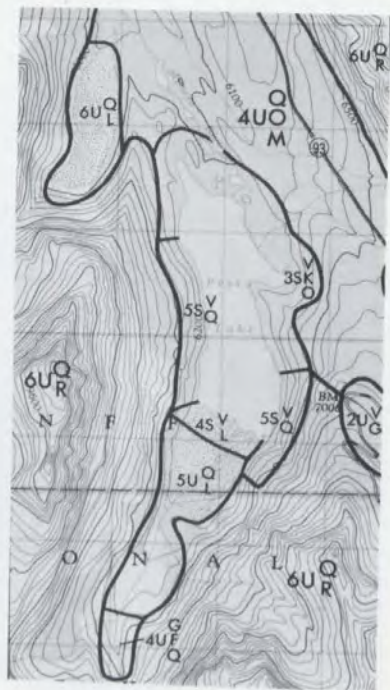


Figure 47. - Vue sur la Peyto du belvédère Bow Summit, de classe 2U VG. Facile d'accès, et bonnes possibilités d'aménagement. Observation de la faune terrestre.



sections de classes moins élevées. Bien que l'étendue du cirque soit limitée, le bassin tout entier serait dans une classe supérieure à celle de la région environnante.

- Classe 2 - Belvédères les plus remarquables de la région du Saguenay, sur la rive nord du Saint-Laurent; certains secteurs restreints à proximité du Cap de Gaspé, sur la péninsule gaspésienne; le plus remarquable point d'observation le long de la Route de Cabot, sur l'île du Cap-Breton, ou la rive nord du Lac Supérieur. Les illustrations 30, 31 et 32 donnent trois exemples de belvédères de classe 2.
- Classe 3 - Les plus remarquables belvédères de la vallée de la rivière Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, ou de la vallée de la rivière Qu'Appelle (e.g., vue sur le lac Buffalo Pound, près de Moose Jaw) en Saskatchewan; les meilleurs points d'observation situés sur l'escarpement des chutes du Niagara.
- Classe 4 - Nombreux exemples de belvédères d'importance locale mais qui ne rivalisent pas avec les exemples susmentionnés.
- Classe 5 - Petit monticule sur le bord d'un escarpement pouvant donner une vue sur une section de terre de classe 6 ne présentant que très peu d'intérêt. On peut désigner ces belvédères par le symbole 5V.

SOUS-CLASSE W Faune aquatique: Terre propice à l'observation ou à la chasse de la faune aquatique.

Caractéristiques:

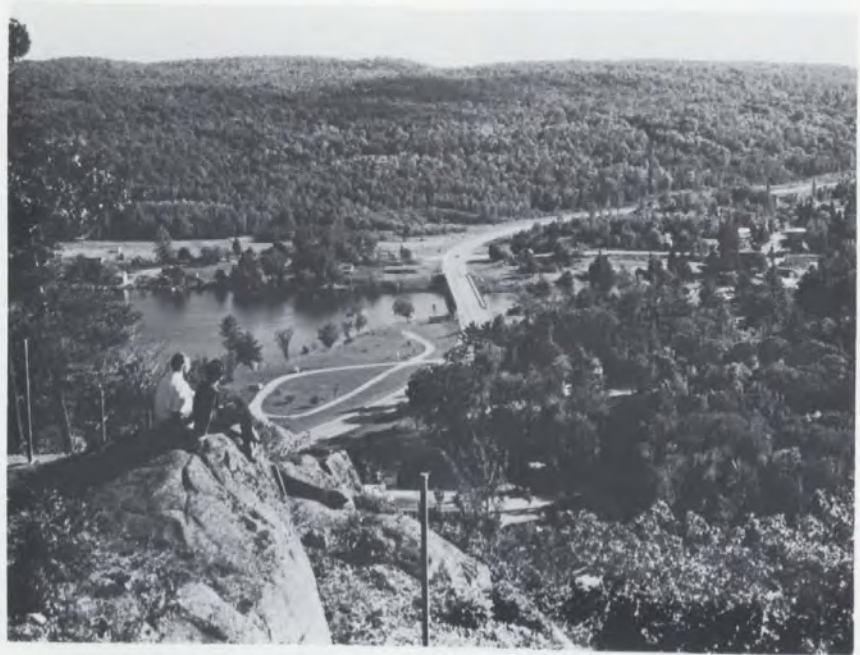
Les espèces de la faune aquatique comprennent la sauvagine et les mammifères aquatiques. La concentration de certaines de ces espèces dans des habitats favorables constituent un phénomène courant. Les lieux de couvaison de la sauvagine, atteignant parfois des proportions spectaculaires, sont un exemple frappant de cette caractéristique.

Chaque automne, durant de courtes périodes, on peut pratiquer une chasse intensive dans certaines régions limitées où se retrouvent de fortes concentrations de sauvagine en cours de migration. Ce genre d'activité n'entraîne cependant qu'une utilisation annuelle globale relativement faible.

Le nombre de chacune des espèces de la faune aquatique dans les zones d'accouplement et de nidification varie d'après la façon dont l'espèce tolère la présence humaine. Cette tolérance influe sur le classement des possibilités récréatives. On suppose que les autorités imposeront des règlements judicieux pour protéger les animaux, dans la mesure du possible, contre tout dérangement intempestif.



Figure 48. - Deux exemples de belvédaires de classe 3 en Ontario. Ci-dessus, belvédère Dorset (district d'Haliburton). Ci-dessous, belvédère Trafalgar, 13 milles au nord d'Hamilton.



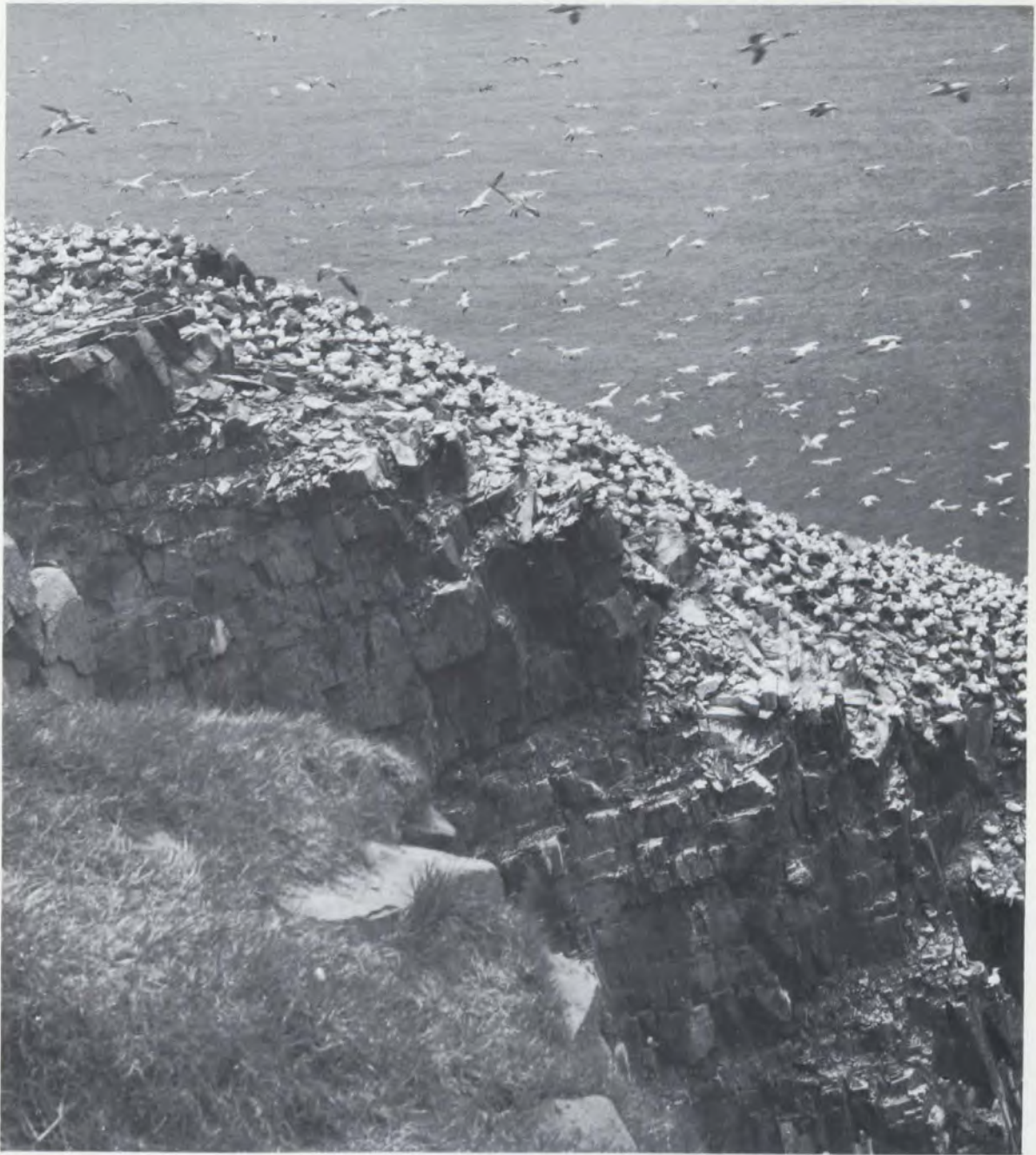


Figure 49. - Colonie de Fous de Bassan au cap St. Mary's, péninsule Avalon (T.-N.). Classée 2S WVP; bonne accessibilité, observation des oiseaux.

Dans le cas des lieux de rassemblement et de nidification des grues grises d'Amérique situés en Saskatchewan, d'où les oiseaux s'envolent d'une région marécageuse restreinte pour aller se nourrir sur un terrain sec assez étendu, les possibilités d'observation se confinent à une assez courte distance de la région marécageuse.

Classification:

Le symbole de la faune aquatique reflétera souvent une caractéristique dominante des sections de terre de classes 5, 6 et 7. Ce symbole sera parfois placé en position dominante dans les terres de classes 4, 3 et peut-être 2, caractérisées par une concentration de faune aquatique, et même dans la classe 1, lorsqu'il est relié à une importante caractéristique complémentaire. Le symbole W peut être placé en position secondaire dans les sections de toutes catégories, mais plus particulièrement dans celles de classes 3 à 6 inclusivement.

- Classe 2 - Soumise à une réglementation judicieuse, une zone marécageuse servant d'habitat à la faune aquatique pourrait être suffisamment intéressante au cours d'une période annuelle assez longue pour être versée dans la classe 2, à condition qu'elle soit en mesure de faire naître et de soutenir une activité intensive dans le domaine de l'observation et de l'étude.
- Classe 3 - La classe 3 indique une zone où la sauvagine se rassemble régulièrement en nombre suffisant, au cours d'une longue période, pour faire naître une activité intensive dans le domaine de l'observation et de l'étude, à condition qu'elle soit soumise à une réglementation judicieuse. On peut citer, par exemple, la zone de rassemblement des grues grises d'Amérique sur le lac Last Mountain, en Saskatchewan.
- Classe 4 - Zones propices à l'observation de fortes concentrations de sauvagine, au cours d'une saison donnée, mais qui présentent certaines restrictions quant aux facilités d'accès, à la durée de la saison ou à la façon dont l'espèce tolère la présence humaine. Il peut s'agir de certaines sections de terre où l'on trouve des concentrations de faune moins considérables mais qui ont cependant une importance régionale et sont susceptibles de faire naître et de soutenir une activité plus ou moins intensive dans le domaine de l'observation, de l'étude et de la chasse.
- Classe 5 - Sections de terre propices à l'observation et à l'interprétation de petites mais importantes concentrations d'espèces de la faune aquatique, zones plus étendues particulièrement propices à la chasse, ou sections de terre qui offrent un ensemble de caractéristiques susceptibles de soutenir une activité comparable.
- Classe 6 - Zones qui offrent des possibilités assez peu nombreuses ou modérément élevées pour la chasse à la sauvagine ou l'observation de la faune aquatique.



Figure 50. - Lac Windermere, (C.-B.); rivage classé 1S WV; cadre pittoresque, bonne accessibilité, observation de la sauvagine.



Figure 51. - Ile située près de Bonavista (T.-N.), de classe 6S W, fréquentée par les guillemots.

Classe 7 - La classe 7W peut englober les sections de terre qui n'offrent d'autres ressources récréatives que de très médiocres possibilités pour la chasse à la sauvagine ou l'étude de la faune.

SOUS-CLASSE X Activités diverses: Le symbole X dénote une section de terre dont les ressources récréatives ne peuvent être décrites convenablement par un autre symbole. On prendra soin d'inclure dans l'exposé et la légende qui accompagnent les cartes à échelle réduite les notes explicatives appropriées.

SOUS-CLASSE Y Navigation de plaisance: Section de rivage adjacente à une masse d'eau qui se prête aux diverses formes de navigation de plaisance.

Caractéristiques:

La navigation de plaisance comprend toute une gamme d'activités qui peuvent se dérouler sur de petites masses d'eau ou sur les secteurs abrités d'importantes masses d'eau. Ces activités se pratiquent tant sur le rivage que sur l'eau. La navigation de plaisance ne se pratique que le jour seulement; il est donc important de prévoir l'aménagement de certaines installations pour la mise à l'eau des embarcations, ainsi que pour le stationnement des voitures et des remorques.

Les zones qui permettent la mise à l'eau des embarcations constituent des centres d'attraction pour la navigation de plaisance, notamment lorsque l'arrière-plage se prête à l'aménagement des installations connexes et des voies d'accès.

Une section de rivage qui ne présente pas de possibilités d'accès convenables par voie de terre peut quand même se prêter à la navigation de plaisance, si elle permet l'échouage, l'accostage ou l'amarrage des embarcations. La présence d'une arrière-plage pouvant se prêter aux diverses activités connexes des touristes qui arrivent par bateau constitue un élément complémentaire aux possibilités d'accostage.

Classification:

La navigation de plaisance constitue généralement une activité passablement multidimensionnelle et, par conséquent, toute section de terre bordant une masse d'eau qui se prête à cette activité n'obtiendra pas un classement élevé. Lorsqu'une section de rivage offre des possibilités exceptionnelles comme centre de navigation et qu'elle est à peu près unique en son genre le long d'une voie d'eau qui se prête bien, à tout autre point de vue, à la navigation de plaisance, elle est susceptible de faire naître et de soutenir une activité intensive en raison de ce genre de loisir. Ces possibilités se retrouvent à divers degrés; le symbole Y peut donc indiquer la caractéristique dominante de sections de rivage de classes 1 à 6. Géné-



Figure 52. - Lac du Nouveau-Brunswick propice aux activités nautiques, de classe 3S YBV.

ralement, une section de rivage qui se prête bien à la navigation de plaisance présentera aussi de grandes aptitudes récréatives, soit pour la baignade, le logement ou le camping organisé. On n'a employé le symbole Y en position dominante que lorsqu'il était évident que la navigation de plaisance représentait l'activité principale.

- Classe 1 - Seules les sections de rivage qui répondent de façon exceptionnelle aux exigences énoncées au paragraphe précédent peuvent être versées dans la classe 1. La masse d'eau principale ou adjacente doit être particulièrement propice à la navigation de plaisance. La section de rivage doit présenter un ensemble de conditions idéales permettant, sur une grande échelle, la mise à l'eau, l'échouage et l'amarrage des embarcations, ainsi que de bonnes possibilités naturelles d'accès par véhicule et une grande superficie d'arrière-plage pour l'aménagement complet des installations connexes. Le lieu doit être le seul en son genre sur une masse d'eau, ou dans un grand rayon s'il s'agit d'une masse d'eau considérable.
- Classe 2 - Section de rivage qui présente des possibilités idéales pour la mise à l'eau, l'échouage et l'amarrage des embarcations, pour l'aménagement des voies d'accès et des installations connexes, située en bordure d'une voie d'eau qui limite quelque peu la navigation de plaisance ou qui offre plusieurs autres endroits analogues; ou un lieu unique sur une voie d'eau excellente pour la navigation de plaisance, mais qui présente de légères restrictions quant aux possibilités d'aménagement.
- Classe 3 - Section de rivage qui offre des possibilités particulières comme centre d'attraction pour la navigation de plaisance, mais où l'endroit, l'arrière-plage, le rivage ou la masse d'eau présente certaines restrictions.
- Classe 4 - Rivage bordant une masse d'eau qui se prête à la navigation de plaisance, où se trouvent, à intervalles assez rapprochés, des points d'accès de la terre à l'eau, mais qui manque d'endroits susceptibles de soutenir une activité plus intensive.
- Classe 5 - Rivages bordant une masse d'eau qui se prête à la navigation de plaisance, mais qui n'offrent que quelques endroits où les possibilités d'accès de la terre à l'eau sont assez faibles.
- Classe 6 - Rivages bordant une masse d'eau qui se prête à la navigation de plaisance, mais qui n'offrent que des possibilités d'accès très limitées de la terre à l'eau, à des endroits éloignés les uns des autres.

Les sections de rivage des classes 5 ou 6 n'offriront évidemment que des possibilités récréatives très limitées ou négligeables si ce n'est un point d'arrêt possible (présentant des restrictions modérées ou rigoureuses) pour les adeptes de la navigation de plaisance.

SOUS-CLASSE Z - Aménagements divers: Zones où l'on trouve d'importants ouvrages permanents, situés à l'extérieur des centres urbains, et qui présentent un certain intérêt du point de vue récréatif.

Caractéristiques:

Les barrages hydroélectriques, les aménagements industriels, soit par exemple les usines de pâtes et papiers, les carrières, les mines ou les aéroports peuvent offrir des possibilités récréatives considérables. L'intérêt suscité par les barrages hydroélectriques est évident; dans le cas d'autres industries ou aménagements, les belvédères et autres vues panoramiques peuvent présenter des possibilités récréatives. Il est important de disposer d'un espace suffisant pour le stationnement et les installations connexes. Les activités reliées à cette sous-classe comprennent l'étude de l'activité industrielle, l'observation générale et l'enregistrement.

Classification:

- Classe 2 - Important barrage qui offre des possibilités remarquables pour l'observation des lieux et le fonctionnement des installations, des échelles à poissons, etc. Un réservoir formé par un barrage est évidemment classé en fonction des possibilités récréatives que présente son rivage; l'ensemble formé par le rivage du réservoir et le barrage offre souvent des ressources récréatives justifiant un classement dans la classe 1. Une écluse remarquable située sur un canal (particulièrement bien fréquenté) peut être versée dans la classe 2; bien qu'on ne cite pas d'autres exemples, il est possible que certains ouvrages d'art importants puissent être également versés dans cette classe.
- Classe 3 - Cette classe comprend certains phares imposants et d'excellents points de vue sur des complexes industriels ou miniers situés en milieu rural. On peut citer par exemple une usine de pâtes et papiers ou une mine à ciel ouvert particulièrement remarquable comme celle de Murdochville, dans la péninsule de Gaspé (Québec), ou celle de Steep Rock Lake (Ont.), où l'on peut observer les travaux de dragage et les profondes excavations. Un pont couvert exceptionnel comme "le plus long au monde", à Hartland (N.-B.), mérite d'être versé dans la classe 3. Généralement, les ponts couverts de moindre importance sont versés dans la classe immédiatement supérieure à celle de la vallée environnante, bien que dans des cas exceptionnels, il soit possible d'attribuer une classe à la caractéristique proprement dite. En général, on tient compte non seulement du lieu (caractéristique), mais aussi de sa situation (paysage environnant). On inclut aussi dans cette classe les ponts modernes qui représentent des réalisations remarquables dans le domaine du génie ou de l'architecture, ou au besoin les installations portuaires



Figure 53. - Scierie sur la rive du lac Adams (C.-B.). Zone de classe 4S ZV; cadre pittoresque.

Figure 54. - Voie maritime du Saint-Laurent, aux environs de l'écluse Sainte-Catherine, Lachine (Qué.). Zone de classe 4S ZVU; observation du trafic maritime.





Figure 55. - Phare de l'île Grand Manan (N.-B.). Classe 4S ZVR; intérêt artistique, accès difficile, peu propice aux activités nautiques.

Figure 56. - Carrière à ciel ouvert près d'Oka (Qué.), de classe 3U ZRJ.



(brise-lames, quais, jetées, etc.) situées en milieu rural, à condition qu'on y trouve une zone d'aménagement d'une superficie suffisante.

Classes 4 à 6 - Selon leur qualité, le degré d'intérêt qu'ils suscitent et leur paysage environnant, on peut aisément circonscrire un certain nombre d'aménagements. Lorsque les caractéristiques ne sont pas d'une importance particulière, il suffit de tracer une ligne autour des lieux sans changer la classe. Cependant, si la caractéristique est importante et qu'elle ajoute un attrait supplémentaire (d'un intérêt plus élevé que celui de la section environnante), on lui attribue une classe plus élevée en fonction de ses aptitudes à faire naître et à soutenir une plus forte activité. Autrement dit, le site obtient un classement supérieur d'une ou de plusieurs classes à celui de la région dans laquelle il est situé (voir les figures 37, 38 et 39). Les tourbières non exploitées ne présentent généralement que peu d'intérêt, mais celles qui le sont offrent de meilleures possibilités. On peut citer par exemple les piquages à l'irlandaise, près de Rivière-du-Loup (Québec), ou l'extraction mécanique de la tourbe aux environs de Port Colborne (Ont.).

4. LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA CARTOGRAPHIE

Critères pour la classification

Les terres sont classées par sections, chacune présentant généralement une ou plusieurs caractéristiques récréatives. A cause des restrictions imposées par la restitution cartographique, on indique un maximum de trois caractéristiques récréatives pour chacune des sections de terre. L'Inventaire des terres du Canada exige deux séries de cartes:

- a) Une carte manuscrite de la possibilité des terres, dressée à une grande échelle qui se rapproche le plus possible du 1:50,000^e, selon le format disponible des fonds de cartes, comme document de base de l'ordinateur. Il s'agit là de l'échelle choisie pour les données qui seront analysées et combinées aux renseignements pertinents provenant d'autres sources aux fins de planification, de développement et d'administration dans le domaine de l'utilisation des terres.
- b) Une carte en couleurs de la possibilité des terres, dressée pour publication au 1:250,000^e, fondée sur le système de référence cartographique national.

Cartographie à grande échelle

- a) Toute nouvelle carte doit être dressée sur papier autopositif.

- b) On attribue à chaque section de terre un ensemble de symboles indiquant:
- i) la classe d'aptitude, de 1 à 7,
 - ii) s'il s'agit d'un rivage (S) ou d'un terrain sec (U)
 - iii) un maximum de trois sous-classes (caractéristiques récréatives), placées par ordre d'importance, verticalement ou horizontalement.
- c) Exemples de symboles:
- B
2 S K ou 2SBKA indique une section de rivage de classe 2, avec,
A
- par ordre d'importance, une plage qui se prête à la baignade (B), un terrain convenant au camping (K), et un accès à une masse d'eau voisine se prêtant à la pêche à la ligne (A).
- P
5 U L ou 5UPLR indique une section de terrain sec de catégorie 5,
R
- avec, par ordre d'importance, un agencement intéressant de paysages agricoles (P), certaines caractéristiques topographiques (L), et des formations rocheuses (R). (Voir aussi figure 76).
- d) A des fins mécanographiques, on établit une distinction entre les sections de rivage et de terrain sec (S et U) sur les cartes à grande échelle. On définit un rivage comme une section de terre séparée pour la classification, et située en bordure d'une masse d'eau convenant aux activités récréatives populaires ou assez étendue pour s'y prêter. En pratique, une masse d'eau doit convenir à la navigation de plaisance avant qu'on puisse désigner la terre adjacente comme un rivage. Les masses d'eau dont la superficie n'est pas assez étendue (étang ou petit lac) ou qui ne sont pas assez larges, soit par exemple les ruisseaux, sont classées dans les terrains secs, même si la caractéristique récréative dominante (e.g. pêche à la ligne ou canotage) relève du domaine des eaux. Les symboles S ou U n'apparaissent pas sur les cartes publiées à échelle réduite.
- e) Étant donné l'imprécision résultant de la mesure d'une zone dont les dimensions sont réduites à 1/8", la longueur minimale d'une section de rivage ou de terrain sec sera de 3/16" dans toutes les directions.
- f) Les renseignements des cartes à grande échelle sont portés sur le papier autopositif des fonds de cartes, pour fournir aux ordinateurs des données uniformes, lisibles et précises. Toute les lignes de démarcation entre les sections de terre doivent revenir

à leur point de départ, ou aboutir, soit à la marge de la carte, soit à la limite d'une masse d'eau. Les lignes tracées pour diviser les sections de rivage le long du périmètre d'une masse d'eau doivent être tirées à angle droit avec la ligne de démarcation de l'eau et se terminer précisément à ce point d'intersection.

- g) Au besoin, on se servira de flèches pour relier un symbole à une zone.
- h) La largeur des sections de rivage indiquera leurs possibilités ainsi que la présence d'obstacles physiques. La largeur minimale sera de 3/16" et, pour une section de rivage de classe 1 située en bordure d'un grand lac, la largeur maximale sera de 1/4", ou un mille. Sur un isthme, on divisera généralement les sections de terre longitudinalement, afin que chaque section présente un rivage d'un côté ou de l'autre de la masse d'eau. Lorsque certaines restrictions dimensionnelles s'opposent à ce genre d'agencement, on doit indiquer la classification de l'une des manières suivantes:
 - i) l'isthme tout entier reçoit le symbole d'une classe plus élevée, indiquant un ensemble complémentaire de sous-classes;
 - ii) l'isthme peut être arbitrairement divisé en une section centrale flanquée de deux sections aux extrémités, et chaque élément est classé séparément.

Une île (ou un archipel) dont les ressources récréatives s'ajoutent à celles de la section de rivage qui lui fait face, est indiquée comme faisant partie de ladite section de rivage, et on peut, au besoin, la relier par une flèche au symbole du rivage.

Cartographie à petite échelle

Une série de cartes à l'échelle de 1:250,000^e (environ 4 milles au pouce) sera publiée en couleurs et présentée dans une enveloppe commode, format de poche. Chaque carte au 1:250,000^e doit être une reproduction réduite des cartes au 1:50,000^e, car chacune des sections de terre délimitées sur le document à grande échelle doit être portée sur la carte à échelle réduite. La réduction à l'échelle des grandes sections de terre doit être exacte; dans le cas des sections plus petites, et des sections de vallées et de rivages, il est nécessaire de disproportionner l'échelle afin qu'aucune section n'ait moins de 1/8" sur la carte. Chaque coupure de carte publiée doit comprendre:

- a) Un ensemble entièrement colorié offrant, aux fins de planification générale, une image de la quantité et de la répartition des terres par classe d'aptitude récréative. (Voir la CARTE 2).
- b) La classe et les sous-classes de chacune des sections, sauf les symboles de rivage et de terrain sec. On emploiera également pour

les cartes publiées les symboles employés pour la mécanocartographie à grande échelle, sauf les symboles S et U (rivage et terrain sec).

- c) Une légende normalisée qui décrit les classes d'aptitude, les sous-classes, les principes de base de la classification et présente des exemples d'agencement de symboles.
- d) Un exposé d'environ 1,000 mots, en anglais et en français, qui explique et complète les renseignements contenus sur la carte. (Voir l'Annexe).

Exposé qui accompagne les cartes à petite échelle

L'exposé fournit certains renseignements appropriés pour expliquer et compléter les données portées sur la coupure de carte. Cet exposé peut fournir certains renseignements sur la région, et relier les possibilités récréatives de la zone indiquée sur la carte à celles de la région dont elle fait partie. A cet effet, il est important que l'exposé fasse état de certaines caractéristiques et possibilités pertinentes susceptibles d'aider les planificateurs régionaux dans leur future évaluation de la zone aux fins d'aménagements possibles.

Sur chacune des coupures de cartes à petite échelle, certains renseignements concernant les ressources fondamentales des terres indiquées, feront défaut ou, tout au moins, ne seront pas évidents à première vue. L'exposé englobera les renseignements qui se rapportent directement aux possibilités récréatives de la zone en cause. Le texte donne une description de la zone et signale les points d'intérêt du point de vue de l'histoire, du climat et de la végétation, ainsi que les caractéristiques récréatives importantes de toute la zone indiquée par la coupure de carte mais qui, pour diverses raisons, ne peuvent être symbolisées ou décrites dans certains cas. L'exposé détaille également les caractéristiques des possibilités récréatives indiquées ou sous-entendues sur les coupures de cartes à petite échelle. Le style de l'exposé variera quelque peu selon les auteurs mais plus particulièrement d'une province à une autre étant donné que chacune d'elles accorde une importance différente aux caractéristiques naturelles et aux attraits touristiques offerts par son propre territoire.

GLOSSAIRE DES TERMES EMPLOYÉS

ACTIVITÉ

Activités récréatives de plein air dans un milieu où les facteurs importants qui contribuent à créer ces possibilités de loisir sont d'ordre naturel par opposition aux facteurs artificiels.

Arrière-plage:

Voir "Rivage".

Barre:

Amas de sable, de gravier ou autres détritiques transportés par les courants côtiers, déposés sous forme de langues reliant deux pointes de terre, ou en travers des échancrures et des baies formées dans le rivage. Les barres peuvent être submergées, ou peuvent émerger à la surface des eaux.

Les extrémités d'une barre ne sont pas nécessairement reliées au rivage. Sous ce rapport, une barre diffère d'une langue.

Baignade:

Activité pratiquée sur une plage par des familles, y compris les enfants et ceux qui ne savent pas nager.

Aptitude:

Voir "Aptitude récréative".

Mise de fonds:

Dans le présent contexte, l'expression mise de fonds signifie les dépenses occasionnées par la suppression d'un obstacle naturel; une arrière-plage, excellente à tout autre point de vue, peut être, par exemple, couverte de petits mamelons qui, à l'état naturel, interdisent le stationnement des véhicules; si cet obstacle peut être surmonté au moyen d'une faible mise de fonds, la classe d'aptitude de la section n'en sera pas diminuée pour autant.

Capacité d'exploitation:

Mesure de la capacité d'un lac en ce qui a trait au canotage, au ski nautique, à la baignade, aux activités récréatives en général et à la construction résidentielle sur le rivage ou sur les terrains adjacents, sans risque évident d'encombrement, de pollution ou autres inconvénients dangereux pour la santé et la sécurité. La capacité d'exploitation d'un lac peut être considérablement réduite si on accorde la priorité à une seule activité; elle peut être accrue si la surface du lac est divisée en zones spéciales pour des activités données et si l'on spécifie la période d'usage de chacune de ces zones.

L'évaluation de la capacité d'exploitation d'un lac doit tenir compte de certains facteurs, soit: l'étendue, la forme, la profondeur, les caractéristiques et la situation des endroits réservés à la natation et des plages, les restrictions réglementaires et les règlements de zonage, la saison de l'année, l'accessibilité (lac privé ou public), les services disponibles (louage d'embarcations, port de plaisance), le degré de pollution

ou de souillure, le stationnement, l'étendue de rivage utilisable et les possibilités de pêche (abondance, espèces de poissons).

Zone d'aménagement:

Aire contiguë à une section offrant des possibilités récréatives, nécessaire au soutien de certaines activités complémentaires et à l'aménagement des installations (voir "Installations").

Rivage aménagé:

Rivage occupé par l'homme, ou modifié pour convenir à ses besoins. Les aménagements peuvent comprendre des résidences, des centres de villégiature, des immeubles commerciaux ou des améliorations apportées aux fins de récréation.

Activité multidimensionnelle:

Toute activité récréative énumérée dans le présent document:

- a) qui exige en tout temps une grande superficie afin que chaque personne ou famille qui y participe en tire le maximum de satisfaction, e.g., la pêche et la chasse,
- b) ou qui exige un fort potentiel de durabilité pratique et peut, par conséquent, être pratiquée sur une gamme de terrains variés, e.g., les pique-niques, la marche ou la promenade en automobile.

Plage sèche:

Voir "Rivage".

Installations:

Aménagements qui servent habituellement à faciliter aux visiteurs l'usage des possibilités récréatives; les installations comprennent les routes d'accès, les terrains de stationnement, les bâtiments, les services d'eau et d'égouts, les remonte-pentes, etc., mais n'incluent cependant pas les améliorations courantes apportées aux aménagements paysagers.

Navigation de plaisance:

Toutes les formes de navigation que peut pratiquer une famille en général implique normalement une embarcation relativement petite, susceptible d'être mise à l'eau et transportée au moyen d'une remorque tirée par une automobile et conçue par la navigation sur les eaux intérieures; ou le genre d'embarcation généralement utilisée dans une région donnée.

Ramassage et collection:

Toute activité récréative impliquant le ramassage des fruits, des baies, des noix, des échantillons de roches, des pierres semi-précieuses, des coquillages, la collection d'insectes, etc., que ce soit en amateur ou en professionnel.

Activité intensive:

Expression toute relative concernant une caractéristique récréative ou une section de terre qui pourrait faire naître et soutenir annuellement un fort volume d'utilisation en jours-visiteurs par section de terre; ou un genre d'activité récréative qui n'exige qu'une superficie de terrain relativement réduite par personne.

Accès du lac:

Piste, chemin ou droit de passage permettant à une personne de se rendre au bord d'un lac, ou d'en repartir.

Terre:

Pour les besoins de l'inventaire, une terre comprend un ensemble de roches, de sol, d'eau, d'air, de faune, de flore et de terre en culture. Dans le présent inventaire, les masses d'eau comme telles ne sont cependant pas classifiées: la valeur récréative d'une masse d'eau dépend des rivages environnants.

Section de terre:

Une section de terre est un ensemble distinct d'éléments qui la composent (roche, sol, eau, etc.) et qui, pour les besoins de l'inventaire, offre des aptitudes homogènes en fonction de la caractéristique ou des caractéristiques qu'on y trouve.

Logement:

Utilisation de la terre aux fins d'habitation saisonnière ou permanente dans des locaux plus ou moins permanents érigés par un particulier, un groupe de personnes ou une entreprise commerciale.

Système national:

Système employé officiellement pour le secteur récréatif de l'Inventaire des terres du Canada.

Camping organisé:

Camping pratiqué sur des terrains aménagés à cet effet.

Surexploitation d'un lac:

Dans le sens économique ou social du terme, un lac est surexploité lorsque le nombre des résidants établis sur sa rive et sur les terrains adjacents, la concentration d'exploitations hôtelières ou commerciales ainsi que l'usage des plages, sont hors de proportion par rapport à l'étendue et au volume d'eau du lac. L'usage excède alors la capacité d'exploitation naturelle du lac. Par suite du surpeuplement, cet état de chose entraîne habituellement des conflits d'intérêt au sujet de l'usage du sol et de l'eau, la pollution de l'eau et une diminution de la valeur des propriétés.

Plage de galets:

Plage couverte de fragments de roches usées et polies, de la grosseur du gravier et plus petits que des cailloux. Selon le système de classification de Wentworth, la granulométrie des galets varie de 4mm à 64mm.

Conditions idéales du marché:

Dans le présent rapport, cette expression signifie que les conditions de l'offre ou de la demande, soit par exemple l'emplacement par rapport aux centres urbains et les facilités d'accès, sont les mêmes pour toutes les régions et qu'elles n'influent donc pas sur l'aptitude relative d'une région donnée.

Camping rudimentaire:

Camping pratiqué en groupes distincts, plus ou moins nombreux sur des terrains peu aménagés choisis pour l'occasion.

Enregistrement:

Photographie, dessin, peinture, enregistrement des chants d'oiseaux ou autres activités analogues.

Aptitude récréative (ou "Aptitude"):

Avantages naturels offerts par une section de terre pour la pratique d'une ou de plusieurs des activités récréatives énumérées.

Région:

Dans le présent rapport, les mots "région" ou "régional" se rapportent aux grandes divisions naturelles du Canada: la Colombie-Britannique, les Prairies, l'Ontario et le Québec et les provinces de l'Atlantique, à l'exception du Labrador.

Activité pratiquée à partir du rivage:

Toute activité récréative populaire qui dépend ordinairement de la présence d'une masse d'eau et d'une section de terre; e.g., la baignade, la natation, la navigation de plaisance, villégiature (chalet d'été), le ski nautique et la pêche à la ligne sur les lacs.

Rivage:

Terme général qui englobe les divers éléments d'une terre située en bordure d'une masse d'eau pouvant soutenir des activités récréatives ou assez vaste pour le faire. En pratique, les masses d'eau qui se prêtent à la navigation de plaisance sont un élément essentiel à l'apposition du symbole S. Le rivage s'étend depuis la courbe de niveau à une proportion de 5 pieds du niveau normal des basses eaux, vers l'intérieur des terres jusqu'à une limite naturelle ou jusqu'à une limite qui englobe la zone d'influence directe de la masse d'eau. Aux fins du présent inventaire, on suppose que cette zone d'influence s'étend sur une largeur maximale d'un mille pour une section de terre de classe 1 située en bordure d'un grand lac; la largeur des autres sections de rivage varie d'environ 800 pieds (minimum autorisé pour les cartes à l'échelle de 1:50,000^e) à un mille, selon la nature du rivage et de ses possibilités récréatives. Les restrictions imposées par la cartographie au 1:250,000^e exigent une largeur minimale de 1/8" (environ un demi-mille). Les éléments d'un rivage se définissent comme il suit:

- a) Plage submergée: Partie de plage située au-dessous du niveau normal des hautes eaux, s'étendant généralement vers le large jusqu'à la courbe de niveau à une profondeur de 5 pieds du niveau normal des basses eaux
- b) Plage sèche: Partie de plage située au-dessus du niveau normal des hautes eaux d'été ou du niveau de la marée haute, mais généralement atteinte par les hautes eaux ou par les vagues au cours d'une tempête
- c) Plage: Largeur de la zone du rivage qui comprend la plage sèche et la plage submergée.
- d) Arrière-plage: Partie du rivage qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la plage sèche, généralement jusqu'à l'extrême limite de l'action d'une tempête ou de l'érosion glaciaire. Cependant, aux fins du présent inventaire, l'arrière-plage comprend la zone d'influence de la masse d'eau qui englobe le secteur d'aménagement des installations connexes.

Terrain sec:

Toute section de terre qui ne répond pas à la description d'un rivage.

Terre urbaine:

Terre située dans les limites d'une localité de plus de 1,000 habitants et de caractère urbain permanent. Ces terres ne sont pas classifiées: elles devraient être délimitées et désignées par la classe 8.

Masses d'eau:

La valeur récréative d'une masse d'eau dépend de la section de rivage adjacente (S) et n'est pas classifiée comme telle.

Photographies, courtoisie de:

- C. Mondore, ministère du Tourisme, Chasse et Pêche (Québec), Fig. 5.
R.V. Peiluk, Inventaire des terres du Canada (Manitoba), Fig. 6, 25.
G.H. Staines, Fig. 8, 17, 44, 50.
K. Bramley, ministère des Terres et Forêts (Ontario), Fig. 9, 11, 38, 48.
W.C. Yeomans and Associates, Victoria C.B., Fig. 15.
E.M. Cressman, ministère des Terres et Forêts (Ontario), Fig. 20.
C.A. Banks, Fig. 26.
V. Mann, ministère des Terres et Forêts (Ontario) Fig. 27, 28.
M.C. Taylor, ministère des Terres et Forêts (Ontario), Fig. 35.
Gouvernement de l'Alberta, Fig. 41.
Ministère du Tourisme, Chasse et Pêche (Québec), Fig. 42.
Ministère des Mines, Agriculture et Ressources (Terre-Neuve), Fig. 51.
T. Clifford Hodgson, Saint-Jean (Terre-Neuve), Fig. 52.
G. Groleau, ministère du Tourisme, Pêche et Chasse (Québec), Fig. 54.

CLASSES

On distingue sept classes de terres suivant l'intensité de leur emploi pour la récréation extérieure ou la quantité de récréation extérieure à laquelle elles pourraient se prêter de façon continue par unité de terre par année sous d'excellentes conditions de marché.

La quantité peut être mesurée par le nombre d'unités-visiteur, l'unité-visiteur étant n'importe quelle partie raisonnable d'une période de 24 heures pendant laquelle une personne utilise une unité de terre pour la récréation.

L'expression excellentes conditions de marché implique une demande et une accessibilité uniformes pour toutes les régions, ce qui signifie que l'emplacement par rapport aux centres de population et à l'accessibilité actuelle n'intervient pas dans le classement.

On reconnaît des formes intensives et des formes extensives de récréation. Les premières sont celles pour l'exercice desquelles on peut recevoir un grand nombre de personnes par unité d'étendue, et les secondes, celles pour l'exercice desquelles il faut une étendue assez grande par personne.

Voici quelques éléments importants qui touchent le classement.

- L'inventaire a pour but de fournir une bonne évaluation de la qualité, la quantité et la répartition des ressources naturelles qui se prêtent à la récréation et que l'on trouve dans les parties colonisées du Canada.
- L'inventaire a essentiellement un caractère de reconnaissance fondé sur l'interprétation de photographies aériennes, sur des contrôles effectués sur place et sur les données disponibles de sorte qu'il faudra interpréter les cartes en conséquence.
- La classification utilisée dans l'inventaire a été conçue en conformité des préférences actuelles de la masse en matière de récréation extérieure dans les territoires non urbains. Les régions urbaines (à population généralement supérieure à 1,000 habitants et possédant un caractère urbain permanent) ainsi que quelques régions industrielles non urbaines ne sont pas classées.
- La terre est classée d'après ses aptitudes naturelles dans les conditions actuelles, qu'elle soit dans son état naturel ou dans un état modifié. Cependant, on ne fait aucune hypothèse concernant ses possibilités dans le cas où elle subirait d'autres modifications artificielles importantes.
- On suppose pour toutes les régions la pratique d'une bonne gestion et d'une bonne mise en valeur de la terre qui se prête à la récréation compte tenu des aptitudes naturelles de chaque région.
- Les surfaces d'eau ne sont pas classées directement. Leur valeur récréative s'ajoute à celle de l'unité de rivage ou de terre avoisinante.
- On indique les possibilités de récréation offertes par la présence de faune et de poissons de pêche sportive dans une région lorsque l'on possède des données sûres: cependant, le classement ne traduit pas la productivité biologique de la région. Les possibilités pour la faune sont indiquées dans une série parallèle de cartes.

CLASSE 1

TERRES OFFRANT DE TRÈS FORTES POSSIBILITÉS POUR LA RÉCRÉATION EXTÉRIEURE.

Ces terres sont naturellement aptes à donner lieu de façon continue à la pratique annuelle totale très élevée d'une ou de plusieurs formes intensives de récréation. Elles devraient pouvoir se prêter à un degré d'utilisation comparable à celui que l'on trouve dans une excellente et grande plage ou dans une pente de ski de réputation nationale.

CLASSE 2

TERRES OFFRANT DE FORTES POSSIBILITÉS POUR LA RÉCRÉATION EXTÉRIEURE.

Ces terres sont naturellement aptes à donner lieu de façon continue à la pratique annuelle totale élevée d'une ou de plusieurs formes intensives de récréation.

CLASSE 3

TERRES OFFRANT DES POSSIBILITÉS MODÉRÉMENT FORTES POUR LA RÉCRÉATION EXTÉRIEURE.

Ces terres sont naturellement aptes à donner lieu de façon continue à la pratique annuelle totale modérément élevée de formes généralement intensives ou modérément intensives de récréation.

CLASSE 4

TERRES OFFRANT DES POSSIBILITÉS MODÉRÉES POUR LA RÉCRÉATION EXTÉRIEURE.

Ces terres sont naturellement aptes à donner lieu à la pratique annuelle totale modérée de formes généralement extensives de récréation.

CLASSE 5 TERRES OFFRANT DES POSSIBILITÉS MODÉRÉMENT FAIBLES POUR LA RÉCRÉATION EXTÉRIEURE.

Ces terres sont naturellement aptes à donner lieu à la pratique annuelle totale modérément faible de formes extensives de récréation.

CLASSE 6 TERRES OFFRANT DE FAIBLES POSSIBILITÉS POUR LA RÉCRÉATION EXTÉRIEURE.

Ces terres n'ont pas les qualités naturelles ni les caractères importants nécessaires pour les faire ranger dans une classe supérieure mais elles sont naturellement aptes à donner lieu à la pratique annuelle totale faible de formes extensives de récréation.

CLASSE 7 TERRES OFFRANT DE TRÈS FAIBLES POSSIBILITÉS POUR LA RÉCRÉATION EXTÉRIEURE.

Ces terres n'offrent à peu près aucune possibilité pour la pratique de formes populaires de récréation. Cependant, elles peuvent offrir quelques possibilités pour des formes d'activité très spécialisées possédant un certain caractère récréatif ou elles peuvent simplement offrir du terrain découvert.

SOUS-CLASSES

Les sous-classes indiquent les types de caractères qui offrent des possibilités pour la récréation. Ces caractères constituent toutefois des aspects avantageux de la terre et la classification n'indique pas de limites d'emploi. Des caractères peuvent parfois être omis d'une unité soit à cause de la nécessité de se limiter à trois caractères, soit parce que leur présence était inconnue ou qu'elle n'avait pas été confirmée.

Le degré dans lequel ces caractères pris ensemble sont jugés aptes, à donner lieu de façon continue à la pratique de la récréation, détermine le choix de la classe. L'ordre dans lequel ils sont énumérés correspond à celui de leur importance. Il peut arriver que les caractères secondaires soient à peu près sans importance et la classe attribuée à une unité ne devrait pas être considérée comme indiquant les possibilités d'un caractère de deuxième ou de troisième ordre.

Ces sous-classes sont les suivantes:

SOUS-CLASSE A— Terre permettant d'accéder à des eaux qui offrent des possibilités pour la pêche à la ligne ou l'observation *in natura* de poisson de pêche sportive.

SOUS-CLASSE B—Rivage permettant la récréation de famille sur la plage. Pour les unités entrant dans des classes élevées, cela comprendra le bain. Pour les classes 4 et 5, il se peut que les formes de récréation doivent, à cause de la basse température de l'eau ou d'autres limitations, se pratiquer seulement en terrain sec.

SOUS-CLASSE C—Terre donnant sur des voies d'eau qui se prêtent appréciablement au canotage et permettant d'y accéder directement.

SOUS-CLASSE D — Rivage donnant accès à des eaux assez profondes pour la natation ou l'amarrage et la mise à l'eau des bateaux.

SOUS-CLASSE E—Terre couverte d'une végétation ayant une valeur récréative.

SOUS-CLASSE F—Chute d'eau ou rapide.

SOUS-CLASSE G—Vue d'un glacier important.

SOUS-CLASSE H—Site historique ou préhistorique.

SOUS-CLASSE J—Aire se prêtant particulièrement bien au ramassage et à la préparation de collections d'artifices d'intérêt populaire.

SOUS-CLASSE K—Rivage ou terre haute convenant au campisme organisé et possédant d'habitude d'autres motifs d'attrait.

SOUS-CLASSE L—Caractères intéressants dus aux formes de terrain autres que les formations rocheuses.

SOUS-CLASSE M—Présence de multiples petites surfaces d'eau ou de cours d'eau permanents dans des aires de terres hautes.

SOUS-CLASSE N—Terre (rivage surtout) qui se prête à la récréation de famille ou à d'autres formes de récréation et au campisme ainsi qu'au caravanisme.

SOUS-CLASSE O—Terre permettant l'observation *in natura* de la faune des terres hautes.

SOUS-CLASSE P—Aires manifestant des éléments de paysage culturel, variés et intéressants au point de vue agricole, industriel ou social.

SOUS-CLASSE Q—Aires à relief varié ou manifestant des rapports terre-eau qui font ressortir les possibilités de récréation extérieure telles que le tourisme à pied et l'étude de la nature ou l'appréciation de la région au point de vue esthétique.

SOUS-CLASSE R—Formations rocheuses intéressantes.

SOUS-CLASSE S—Ensemble de pentes, d'état de la neige et de climat qui se prête à la pratique du ski de descente.

SOUS-CLASSE T—Sources thermales.

SOUS-CLASSE U—Rivage donnant sur des eaux qui se prêtent à la pratique de la voile ou du bateau en eau profonde.

SOUS-CLASSE V—Point ou aire avantageux offrant une vue remarquable compte tenu de la classe de l'unité (ou des unités) qui les renferme, ou un couloir ou une autre aire qui offre de nombreux points de vue.

SOUS-CLASSE W—Terre qui se prête à l'observation *in natura* de la faune des zones humides.

SOUS-CLASSE X—Caractères divers qui offrent des possibilités pour la récréation.

SOUS-CLASSE Y—Rivage permettant l'accès à des eaux qui conviennent pour des formes populaires de promenade en bateau pour la famille.

SOUS-CLASSE Z—Aires manifestant des structures importantes, permanentes, non urbaines, dues à la main de l'homme et ayant une valeur récréative.

SYMBOLES

Les chiffres arabes indiquent les classes de possibilité.

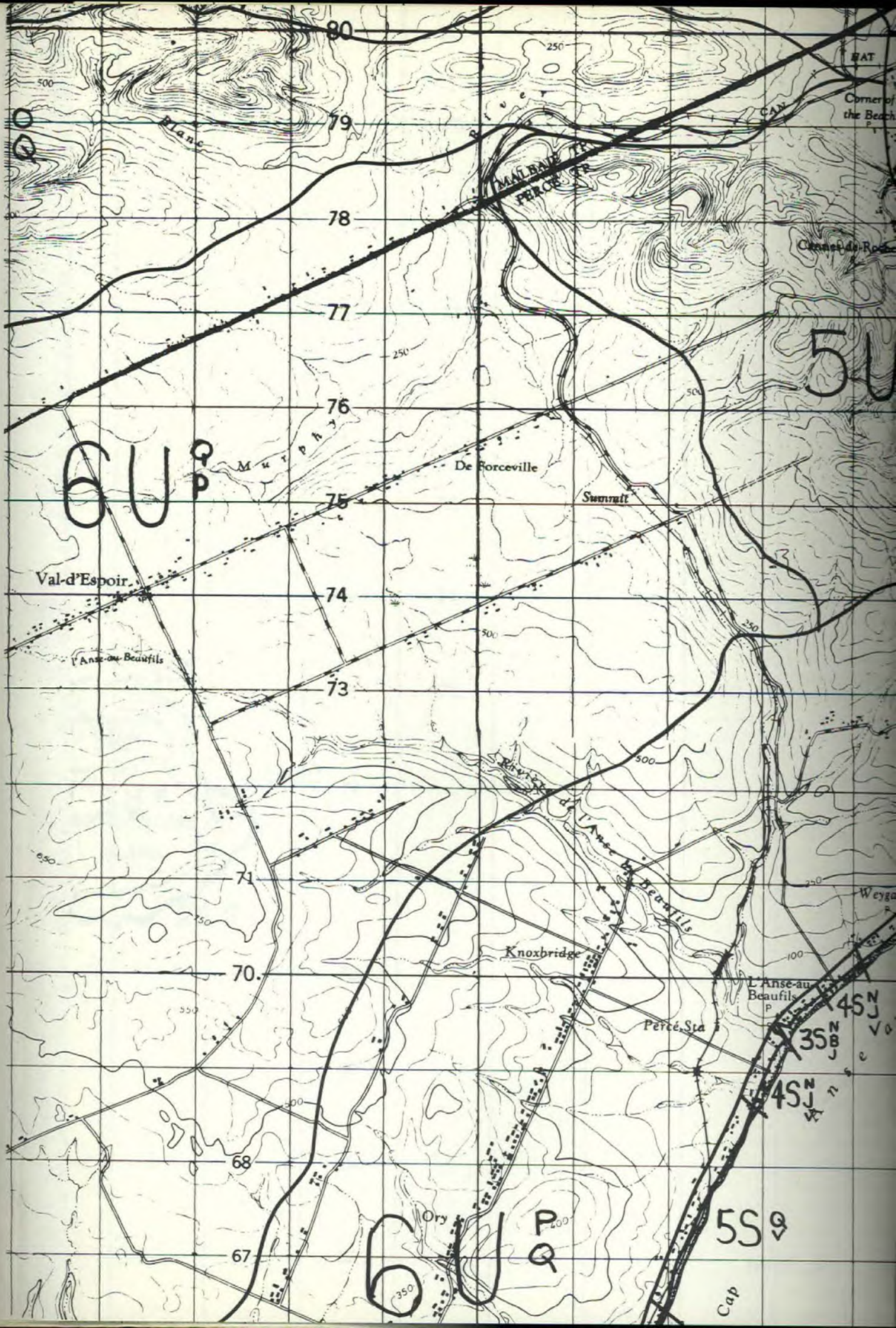
Les lettres majuscules indiquent les sous-classes.

Il peut y avoir déformation d'une aire à cause des limitations imposées par l'échelle employée, particulièrement dans le cas d'unités ayant la forme d'un couloir.

EXEMPLE

$\begin{matrix} B \\ 1 \\ K \\ Y \end{matrix}$

Désigne une aire de rivage de la classe 1 apte à donner lieu à activité de bain et de plage intensive pour les familles; donnant sur une surface d'eau qui convient aux excursions familiales en bateau et possédant une arrière-plage qui se prête au campisme organisé.



6U P

5U

6U Q

35N J
45N J

5S Q

80

79

78

77

76

75

74

73

72

71

70

69

68

67

15^w

15^w

25^w

35^v

KDP
K K





